



HAL
open science

Deux semaines avec Charlie

Pascal Moliner

► **To cite this version:**

Pascal Moliner. Deux semaines avec Charlie. Presses universitaires de la Méditerranée, 100 p., 2015, Psychologie, Santé et Société, Pascal Moliner, 978-2-36781-170-3. <hal-03054526>

HAL Id: hal-03054526

<https://hal.science/hal-03054526v1>

Submitted on 6 Apr 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons CC BY-NC-ND 4.0 - Attribution - Non-commercial use - No Derivative Works - International License

Deux semaines avec Charlie

*Essai de décryptage psychosocial
des évènements de janvier 2015*

Collection « Psychologie, Santé et Société »

Directeur de collection
Pascal Moliner

Comité scientifique

Professeur Jean-Jacques Detraux, université de Liège, Belgique ; professeur Jean Dumas, université de Genève, Suisse ; professeure Delphine Guedj (U.Q.A.M., Canada) ; professeur Henri Lehalle, université Paul-Valéry Montpellier III ; professeur Ali Mecherbet, université de Tlemcen, Algérie ; professeur Moliner, université Paul-Valéry Montpellier III ; professeur Grégory Ninot, université Montpellier I ; professeur André Guillain (émérite), université Paul-Valéry Montpellier III.

La collection « Psychologie, Santé et Société » publie des textes qui abordent des questions liées à la santé ou à des problèmes de société. Elle présente des travaux qui traitent du handicap, du vieillissement ou de questions d'éducation, d'intervention et de communication chez les personnes porteuses d'un trouble ou d'une pathologie. Elle donne aussi accès à des questions plus générales sur le fonctionnement de la société et sur les phénomènes qui y surviennent, qu'il s'agisse de discrimination, de souffrance au travail, de rapports et de pratiques sociales ou de communication. La collection est ouverte aux diverses orientations de la psychologie (psychologie cognitive, psychologie du développement, psychologie sociale, psychopathologie), pourvu qu'elles se situent dans la démarche d'une psychologie scientifique.

Collection « Psychologie, Santé et Société »

Deux semaines avec Charlie

*Essai de décryptage psychosocial
des évènements de janvier 2015*

Pascal MOLINER

2015

PRESSES UNIVERSITAIRES DE LA MÉDITERRANÉE

Illustration de couverture : GROUME. *Place de la République*. Licence Creative Commons. CC-BY-2.0. Source : www.flickr.com/photos/groume/16286666146/in/photostream/

Mots-clés : *Charlie Hebdo*, attentat, 11 janvier, psychologie sociale, représentations sociales, identité.

Tous droits réservés, PULM, 2015
ISBN 978-2-36781-170-3

À Pierre et Germaine
Mars 2015

Introduction

Le 7 janvier 2015, en fin de matinée, Chérif et Saïd Kouachi pénètrent dans les locaux de l'hebdomadaire satirique *Charlie Hebdo*. Puissamment armés, ils vont tuer douze personnes. Cet événement déclenche une séquence que le plus audacieux des scénaristes de fiction n'aurait sans doute pas osé imaginer.

Le 8 janvier, une jeune fonctionnaire de police, est froidement assassinée dans la rue par Amedy Coulibaly. Le 9 janvier, les frères Kouachi se retranchent dans les locaux d'une imprimerie. Le même jour, à quelques heures d'intervalle, Amedy Coulibaly prend en otages les clients d'un supermarché casher. Entre temps, on a appris que les trois terroristes étaient en contact et se connaissaient. On comprend également qu'ils se réclament tous d'organisations terroristes islamistes. En fin de journée, sous les assauts coordonnés des forces de police et de gendarmerie (une première en France), les preneurs d'otages seront abattus. Mais Amedy Coulibaly aura quand même eu le temps de faire quatre victimes supplémentaires, toutes de confession juive.

Dès le soir du 7 janvier, on assiste à plusieurs rassemblements spontanés dans les villes de France en hommage aux victimes des terroristes. Le samedi 10 janvier, plusieurs marches de grande ampleur sont organisées dans les villes de province. Le dimanche 11 janvier, on assiste à Paris à l'un des plus grands rassemblements de foule jamais vus en France. Le Président Hollande y participe accompagné de près de cinquante chefs d'états ou de gouvernements venant du monde entier. Le mot d'ordre qui rassemble les participants est à la fois elliptique et par voie de conséquence, très symbolique : « Je suis Charlie ».

Le mardi 13 janvier, on découvre l'ensemble des parlementaires chantant à l'unisson la Marseillaise dans l'hémicycle. La dernière fois qu'un tel évènement s'était produit remonte au 11 novembre 1918.

Depuis le 7 janvier, tous les médias tournent à plein régime. Les éditions spéciales se succèdent. Sur les radios et les chaînes de télévision, les débats se multiplient. Le 14 janvier, l'hebdomadaire *Charlie Hebdo* est vendu à sept cent mille exemplaires. Les Français font la queue devant les kiosques pour se le procurer, y compris ceux qui ne l'avaient jamais lu de leur vie. Il sera vendu à plus de sept millions d'exemplaires dans les semaines qui suivent.

Ce rapide rappel nous montre à quel point l'attentat contre *Charlie Hebdo* a déclenché en France des évènements rarement ou jamais vus. Beaucoup de ces évènements ont été commentés, mais peu ont été expliqués autrement que par des formules finalement assez creuses. On a parlé de « l'émotion » suscitée par cet attentat tragique, on a invoqué le « sursaut citoyen » ou « républicain », conduisant à « l'unité nationale », etc. En rédigeant cet ouvrage nous avons voulu porter un regard davantage scientifique sur ces évènements. Ce regard est celui de la psychologie sociale et ce sont les postulats de cette discipline (voir encadré à la fin de cette introduction) que nous avons convoqués pour tenter d'analyser les évènements de janvier 2015. Dans un souci de diffusion large, nous avons volontairement choisi d'adopter un style de présentation simple, qui diffère sensiblement de celui habituellement employé dans les publications relevant du champ des sciences humaines et sociales. Les spécialistes nous le reprocheront peut-être, mais nous espérons que les profanes s'en réjouiront. Dans tous les cas, nous espérons que la lecture de ce petit ouvrage pourra convaincre le plus grand nombre de l'intérêt et de l'acuité du regard psychosocial sur les questions qui agitent notre société.

Le texte est organisé en cinq chapitres divisés en courtes sections. Les quatre premiers chapitres abordent des évènements que nous avons considérés comme remarquables de la période. Le premier traite des comportements collectifs que l'on a pu observer. Le second aborde la question des communications, tandis que le troisième porte sur différents acteurs des évènements ayant suivi l'attentat et les prises d'otages. Le quatrième chapitre est consacré aux questions qui ont fait débat durant la période. Enfin, le dernier chapitre expose diverses clés théoriques permettant de porter un regard global sur les évènements.

Le format d'un livre impose évidemment une structure séquentielle. Toutefois, dans le cas présent, certains lecteurs préféreront peut-être parcourir cet ouvrage dans l'ordre qui correspond le mieux à leurs interrogations. Nous les invitons donc à se reporter à la table des matières où ils trouveront le détail des événements que nous avons retenus. L'ouvrage est conçu de telle manière que chaque section de chapitre comporte les renvois nécessaires à sa compréhension.

Cet ouvrage ne prétend pas délivrer des révélations. Il aspire simplement à proposer des clés d'interprétation et de compréhension de ce que nous avons collectivement vécu en France durant le mois de janvier 2015.

Comme beaucoup de sciences humaines et sociales, la psychologie sociale est née à la charnière du xix^e et du xx^e siècle. En 1984, Serge Moscovici (1984), qui est sans nul doute l'une des figures dominantes de la discipline, en donne une définition lapidaire. De son point de vue, la psychologie sociale est la science du conflit entre l'individu et la société. Cette définition peut être explicitée à partir de trois postulats fondamentaux :

Le premier affirme que le sujet humain est ontologiquement un être social. Cela signifie que son arrivée au monde, son développement et sa vie sont nécessairement conditionnés par sa relation aux autres.

Le second affirme que, puisque le sujet humain est un être social, son activité mentale, ses états émotionnels et affectifs ainsi que ses comportements doivent être étudiés en tenant compte des liens sociaux qui unissent ce sujet aux autres.

Le troisième affirme enfin que l'activité mentale du sujet, ses états émotionnels et affectifs ainsi que ses comportements ont nécessairement des incidences sur les autres et sur les liens qu'il entretient avec eux, donc sur les structures sociales dans lesquelles il est inséré.

Les comportements collectifs

Durant les jours qui succèdent à l'attentat initial, quatre événements exceptionnels se produisent. À chaque fois, ces événements impliquent un grand nombre de personnes (parfois plusieurs millions), qui s'engagent dans des comportements collectifs. Ces comportements ont une intention signifiante. Pour leurs auteurs, il est probable qu'ils délivrent un message et que ce message sera d'autant plus fort qu'il sera porté par un grand nombre de personnes. Mais au-delà de cette intentionnalité, on peut s'interroger sur les motivations qui conduisent chaque individu, pris isolément, à s'impliquer dans l'action collective.

1.1 La marche républicaine du 11 janvier

Il est probable que cet événement restera dans les mémoires. Peut-être moins à cause des raisons qui l'ont motivé qu'à cause de son ampleur. Ce 11 janvier 2015, près de quatre millions de personnes défilent dans les rues de France. Les raisons affichées de ces rassemblements sont multiples. Défile-t-on en hommage aux victimes ? Pour réaffirmer son attachement aux valeurs de la République ou à la liberté d'expression ? Pour montrer que l'on n'a pas peur ? Défile-t-on pour montrer notre cohésion face à la menace ? Probablement pour un peu de tout cela. Peut-être aussi parce que beaucoup ont le sentiment diffus qu'il faut absolument le faire.

C'est justement sur ce dernier sentiment d'impérieuse nécessité que la psychologie sociale peut apporter quelques éclaircissements. Ici, trois phénomènes peuvent être invoqués. Le premier concerne la question des émotions et de leur partage social. Le second renvoie aux comportements d'affiliation tandis que le troisième concerne la question de la comparaison sociale.

Le partage social des émotions

Il est clair que les événements qui se déroulent entre le 7 et le 9 janvier suscitent une grande émotion. Ils sont à la fois tragiques, spectaculaires et menaçants. Ils sont aussi rapportés en temps réels par les médias qui en produisent de nombreuses images. Or, on connaît bien la capacité d'induction émotionnelle des images (Moliner, 1996). De par leur pouvoir d'évocation des objets ou des situations qu'elles montrent, elles font naître en nous des émotions comparables à celles que nous éprouverions si nous étions *réellement* en présence de ces objets ou dans ces situations ¹. En voyant les frères Kouachi cagoulés et armés, nous éprouvons de la peur. En voyant, malgré le flou volontaire, l'un d'entre eux abattre un policier à terre, nous éprouvons de l'effroi. Tout comme nous avons peur pour le policier qui pénètre le premier dans le supermarché où Coulibaly détient ses otages.

Au-delà des images, la trame du récit médiatique des événements nous maintient en tension pendant trois jours. Le 7 janvier les assassins sont en liberté en région parisienne. Vont-ils frapper à nouveau ? Où ? Quand ? Qui ?

Enfin, beaucoup des victimes de l'attentat dans les locaux du journal sont des figures familières de l'univers médiatique des Français. On pense notamment à Cabu et Wolinski qui ont marqué de leurs dessins au moins deux générations de Français. On pense aussi à Bernard Maris, omniprésent à la radio et à la télévision.

Pour toutes ces raisons, l'attentat contre *Charlie Hebdo* et les événements tragiques qui lui succèdent ont un très fort potentiel émotionnel. Or, que se passe-t-il lorsque nous sommes soumis à de telles émotions ?

1. Pour s'en convaincre, il suffit de songer à l'image pornographique.

Bernard Rimé est un psychosociologue belge qui s'est intéressé au comportement des individus après qu'ils aient éprouvé une émotion. Il a mis en évidence un phénomène récurrent qu'il appelle le « partage social des émotions », (Rimé, 2005). Lorsqu'un individu fait l'expérience d'un épisode émotionnel, il entre dans un état de « rémanence » qui peut durer de plusieurs heures à plusieurs semaines selon l'intensité de l'émotion ressentie (Rimé, 1989). Cet état a des conséquences cognitives (ruminations, pensées intrusives, etc.), émotionnelles (réactivation de l'émotion à chaque évocation de l'épisode), et sociales (besoin de parler de l'épisode émotionnel). Le partage social des émotions résulte des conséquences sociales de l'état de rémanence. Il s'observe dans 80 % à 95 % des cas et concourt à la diffusion de l'émotion de proche en proche (Christophe et Rimé, 1997). Ainsi, même lorsque l'on n'est pas soi-même spectateur des situations ou des images porteuses d'émotion, le phénomène de partage social est susceptible de nous affecter en nous conduisant à partager les émotions de celui qui nous rapporte la situation qu'il a vécue ou les images qu'il a vues. Or, on se souvient qu'à partir du 7 janvier, les images de l'attentat vont tourner en boucle sur beaucoup de chaînes de télévision. Cette diffusion continue va donc contribuer à un phénomène de contagion émotionnelle qui touchera la plupart des Français.

Les comportements d'affiliation

En psychologie sociale, les comportements d'affiliation correspondent à une recherche de contact à autrui. Dans une expérimentation célèbre, le psychologue américain Schachter (1959), souhaitait tester les effets de l'anxiété sur les comportements d'affiliation. Pour ce faire, il imagine un dispositif où des étudiantes volontaires vont être placées dans l'expectative d'un évènement plus ou moins douloureux et donc plus ou moins anxiogène (recevoir des chocs électriques à peine perceptibles *vs* des chocs violents). Après avoir informé les participantes du type d'évènement qui les attendait, il leur propose de patienter seules ou bien en groupe avant de commencer l'expérience. Il constate alors que lorsque les participantes s'attendent à recevoir des chocs électriques légers (anxiété faible), elles ne sont que 33 % à préférer attendre en groupe. Mais lorsqu'elles s'attendent

à recevoir des chocs douloureux (anxiété forte), 63 % d'entre elles préfèrent attendre en groupe. Schachter conclue alors qu'une émotion négative telle que l'anxiété conduit les individus à rechercher le contact à autrui.

Sur la base de ces premiers résultats, on pourrait donc conclure qu'un des ressorts du succès de la marche républicaine du 11 janvier réside dans l'anxiété ressentie par les Français. On pourrait alors penser qu'en manifestant ensemble, les uns et les autres cherchaient à se reconforter mutuellement. Cette explication doit être retenue, mais elle ne peut pas être considérée comme exclusive.

Le processus de comparaison sociale

En prolongeant ses investigations, Schachter va s'interroger sur les raisons qui poussent les individus à manifester des comportements d'affiliation lorsqu'ils éprouvent de l'anxiété. Il constatera alors que le réconfort mutuel n'est pas forcément la seule raison. Pour arriver à cette conclusion, Schachter aura recours à la théorie de la « comparaison sociale » élaborée quelques années plus tôt par Festinger (1954). Selon cet auteur, il existe chez tout être humain une tendance à l'auto-évaluation. Chaque fois que cela est possible, l'individu cherche à réaliser cette auto-évaluation à partir de critères objectifs. Par exemple, si vous voulez savoir quelle est votre force de traction, vous pouvez tirer une charge dont vous ferez progressivement varier le poids jusqu'à ce que vous ne puissiez plus la déplacer. Mais il est des domaines où ce type d'évaluation objective est difficile à réaliser. C'est notamment le cas des aptitudes, des opinions ou des émotions. Dans ces cas, notre seul moyen d'évaluation consiste à nous comparer à autrui. En reprenant à son compte la théorie de Festinger, Schachter montrera dans ses expérimentations que c'est effectivement un besoin de comparaison sociale qui motive les individus à faire preuve d'affiliation lorsqu'ils éprouvent de l'anxiété. En vertu de la valeur indicative de l'émotion pour les comportements (la peur signifie la présence d'un danger et recommande donc la fuite), la comparaison à autrui permet à chacun d'estimer l'intensité de l'émotion ressentie et donc d'en déduire la gravité du danger encouru. Mais la comparaison à autrui permet aussi d'obtenir une validation sociale de nos opinions ou de nos émotions (Festinger, 1950). En se comparant à autrui, les

individus pourront se convaincre du bien-fondé de leurs opinions ou de leurs émotions.

On voit donc que l'ampleur de la marche républicaine du 11 janvier ne s'explique pas seulement par des motifs « rationnels » tels que la défense des valeurs républicaines ou de la liberté d'expression. Elle peut aussi s'expliquer par des facteurs complémentaires tels que la contagion émotionnelle et le besoin de comparaison sociale éprouvé par les Français dans ces moments tragiques et anxiogènes. Dans la marche du 11 janvier, il y a évidemment des convictions et de l'idéologie républicaine, mais la dimension émotionnelle de l'évènement et ses conséquences psychosociales en termes d'affiliation et de comparaison sociale ne peuvent être écartées. De ce point de vue, on peut avancer que parmi les motivations des marcheurs, il y avait un besoin d'évaluer l'intensité de leur émotion et un besoin de se conforter dans l'idée qu'ils avaient raison de la ressentir.

1.2 Je suis Charlie

La paternité de la formule est attribuée à Joachim Roncin, un journaliste qui l'aurait postée sur son compte « Twitter » le 7 janvier. Dans la veine du « Nous sommes tous Américains », publié dans *Le Monde* après le 11 septembre 2001, le slogan « Je suis Charlie » va rencontrer un succès phénoménal. On ne peut s'empêcher de remarquer que les deux gimmicks puisent à la même source. En 1963, le Président Kennedy en visite à Berlin Ouest, prononce la célèbre formule : « *Ich bin ein Berliner* ». Ce type de slogan renvoie à un paradoxe bien connu de la problématique identitaire (Deschamps et Moliner, 2008). Il affirme en effet à la fois la similitude et la différence. D'un côté, l'identification à un groupe — en l'occurrence les victimes de l'attentat — de l'autre la différenciation (vis-à-vis des terroristes pour le 11 septembre 2001 et le 7 janvier 2015, vis-à-vis de l'URSS pour Kennedy). « Je suis Charlie » affirme donc en même temps la revendication d'une solidarité et d'une opposition. Le slogan fait florès. Selon le site Huffingtonpost.fr, le hashtag « #JeSuisCharlie » est utilisé plus de six cent mille fois entre le 7 et le 9 janvier. Plusieurs pages Facebook sont mises en ligne. La plus importante d'entre elles réunit plus de deux cent cinquante mille personnes. Comment comprendre ce succès ?

On doit tout d'abord remarquer le caractère hautement polysémique du slogan. Il exprime *a minima* à la fois la compassion envers les victimes, la solidarité, l'attachement à la liberté d'expression, la fierté de défendre certaines valeurs et l'affirmation d'une opposition aux terroristes barbares. L'affichage de la formule sur un compte Twitter, sur une page Facebook ou sur un site Internet permet en outre d'exprimer que l'on se sent concerné par l'évènement. En ce sens, le slogan « Je suis Charlie » apparaît comme un « noyau matrice » qui remplit trois fonctions (Moliner et Abric, 2015). D'une part, la formule opère une *dénotation* de l'implication ressentie à l'égard de l'évènement. Son emploi montre aux autres que nous ne restons pas indifférents. Ensuite, de par sa polysémie, le slogan remplit une fonction d'*agrégation*, elle permet à chacun d'exprimer ce qu'il souhaite, en fonction de la manière dont il a perçu les événements. Pour les uns, il s'agira de compassion, pour les autres il s'agira plutôt de liberté d'expression ou de laïcité. Enfin, parce qu'elle permet d'agréger des ressentis multiples, la formule remplit une fonction de *fédération*, elle nous offre la possibilité d'un consensus en raison de son caractère polysémique. Ajoutons ici que, compte tenu des valeurs de notre société démocratique, l'adhésion à la formule « Je suis Charlie » ne présente aucun caractère problématique pour la plupart d'entre nous. La compassion, la solidarité ou la défense de la liberté d'expression constituent des causes auxquelles il est facile de souscrire.

La reconstitution de la chronologie des événements conduit à une autre remarque. La formule « Je suis Charlie » va se trouver rapidement concurrencée par un autre slogan en apparence très voisin « Nous sommes tous Charlie ». Globalement, les significations des deux slogans renvoient aux mêmes polysémies. Il y est toujours question de compassion, de solidarité, de liberté d'expression et autres valeurs républicaines. Mais le passage du « Je » au « Nous » introduit une nuance importante pour la fonctionnalité du slogan. D'un point de vue psychosocial, cette nuance renvoie à un processus de pression à la conformité.

La conformité

Le psychologue américain Salomon Asch compte parmi les premiers à s'intéresser au phénomène de conformité. Dans une célèbre

expérimentation (Asch, 1951), il place des sujets dans une position très inconfortable. On demande en effet à ces derniers de désigner, parmi un ensemble de trois lignes affichées sur un tableau, celle dont la longueur se rapproche le plus d'un modèle. Or, les participants de cette expérimentation doivent produire leur réponse après que six autres personnes aient effectué la même tâche avant eux et en leur présence. Mais ce qu'ignorent les sujets, c'est que ces six personnes sont des compères de l'expérimentateur... et que ce dernier leur a donné la consigne de produire une réponse fausse. Ainsi, les sujets se trouvent dans une situation très difficile. Ils voient évidemment que parmi les trois lignes qu'on leur montre, une seule a la même longueur que le modèle. Mais, avant de donner leur réponse, ils voient six personnes donner une réponse évidemment fausse. Que se passe-t-il alors ? Asch rapporte que les trois quarts des sujets placés dans une telle situation acceptent au moins une fois ¹ de produire une réponse évidemment fausse pour se rallier à la majorité des personnes qui ont répondu avant eux. Plus tard, d'autres recherches viendront préciser les conditions dans lesquelles cet effet de conformité a le plus de chances de survenir. Allen (1965), montrera notamment que plus l'objet de la prise de décision est ambigu et plus les pressions d'une majorité ont des chances d'influencer la décision individuelle. Or, comme évoqué plus haut, les slogans « Je suis Charlie » et « Nous sommes tous Charlie » sont remarquablement ambigus. Ils se prêtent donc particulièrement bien aux effets de conformité. Et la formule « Nous sommes tous Charlie » ne fait que renforcer le caractère majoritaire de la pression à la conformité.

Qu'elles résultent d'un choix raisonné ou de pressions à la conformité, les adhésions aux slogans « Je suis Charlie » et « Nous sommes tous Charlie » participent d'un processus d'affiliation dans le sens où elles manifestent la volonté ou l'affirmation de l'appartenance à un groupe, le groupe de « ceux qui réagissent ». En ce sens, il s'agit d'un mouvement positif qui vient démentir la prétendue passivité politique du corps social. Mais on reconnaît aussi dans ce mouvement un phénomène « d'illusion groupale » (Anzieu, 1975). L'illusion groupale correspond à un état psychique collectif qui affecte des

1. Dans l'expérimentation princeps, Asch demande à ses sujets de réaliser la même tâche dix-huit fois, avec à chaque fois des lignes de longueur différente.

individus ayant le sentiment satisfaisant d'appartenir à un groupe. Selon Anzieu, le phénomène s'accompagne notamment de l'émergence d'une idéologie égalitariste au sein du groupe (affirmation de la similitude entre tous les membres du groupe). Il s'accompagne aussi de la construction d'un mythe collectif des origines. Les membres du groupe en proie à l'illusion groupale se persuadent que la naissance du groupe auquel ils appartiennent ne doit ses origines qu'à leur seule volonté, niant ainsi tous les facteurs extérieurs qui ont pu les rapprocher. Or, dans le cas qui nous occupe, on peut supposer qu'un processus de pression à la conformité est venu soutenir les volontés individuelles.

Ajoutons enfin que la pression à la conformité qui s'exerce à travers les slogans « je suis... nous sommes Charlie » a un autre effet qui reste encore invisible lors des marches des 10 et 11 janvier. On découvrira plus tard que beaucoup de nos compatriotes ne sont pas « Charlie ». Mais la pression à la conformité est bien trop forte pour qu'ils puissent l'exprimer alors.

1.3 La Marseillaise à l'Assemblée nationale

Le 13 janvier, les députés observent une minute de silence. Soudain l'un d'entre eux, Serge Grouard, entonne les premières notes de l'hymne national. Il expliquera plus tard son geste par une impulsion irrésistible. Très vite, il est rejoint par d'autres députés. Finalement, c'est tout le parlement qui chante à l'unisson. La scène, qui sera diffusée ensuite sur toutes les chaînes de télévision, a une portée symbolique considérable. D'abord parce que, rappelons-le, c'est le 11 novembre 1918 qu'elle s'était produite pour la dernière fois. Cette date appartient au patrimoine historique de la nation. Elle marque la fin de la « grande guerre » et la victoire de la France sur l'Allemagne. Mais la portée symbolique de ce qui se passe ce 13 janvier s'ancre aussi dans le présent. L'Assemblée nationale est le lieu privilégié du débat démocratique. Elle est l'arène où s'affrontent les courants idéologiques qui structurent la vie politique du pays. Elle est aussi le théâtre où sont mises en scène ses divisions. Or, les députés qui chantent en cœur la Marseillaise nous donnent à voir l'image concrète de l'union et de la cohésion.

Beaucoup de travaux ont porté sur les déterminants de la cohésion. Le concept se définit comme l'ensemble des facteurs qui empêchent un groupe de se désintégrer. La cohésion résulte à la fois de la dynamique des relations affectives, du mode d'organisation du groupe et de son implication dans des relations à d'autres groupes (Oberlé, 1995). La cohésion peut se manifester de différentes manières : attraction sociale entre les membres du groupe, attrait pour le groupe, homogénéité des opinions au sein du groupe, etc. De nombreux facteurs sont susceptibles de la renforcer. Parmi ceux-ci, il en est deux qui entrent en résonance avec le geste de nos députés.

Menace et conflits intergroupes

En 1976, Stein, un professeur de sciences politiques de l'université de Los Angeles, recense la plupart des travaux qui, en sociologie, en anthropologie, en psychologie et en sciences politiques, s'intéressent aux effets de la menace et du conflit intergroupe sur la cohésion. Ses conclusions rejoignent ce qu'aurait pu nous suggérer notre intuition. Lorsqu'un groupe se sent menacé par un autre, il renforce sa cohésion interne. Toutefois, Stein module son propos en ajoutant que cet effet ne se produit que sous certaines conditions. Il indique notamment que la menace doit concerner indifféremment tous les membres du groupe. Il ajoute que cette menace doit laisser penser aux membres du groupe qu'une réponse est possible. Enfin, il précise que l'existence du groupe doit être antérieure à la survenue de la menace. Les conditions évoquées par cet auteur appellent une question. Quelle est exactement la menace que ressentent nos députés en ce 13 janvier ? On pense évidemment et immédiatement à la menace terroriste. Mais il en est une autre qu'il est impossible d'évacuer, du moins à titre hypothétique. Sous le regard de leurs électeurs (la séance est filmée), il s'agit de se montrer « à la hauteur ¹ » des événements. Il s'agit donc de faire preuve de cohésion, au moins symboliquement, en effaçant pour un temps, les postures, les calculs et disons-le sans détour les mesquineries qui jalonnent si souvent le débat politique.

1. La formule sera souvent employée par les politiques lors de leurs prises de position publiques sur les événements.

Interdépendance et but supra-ordonné

Dans les années 1960, un chercheur d'origine turque (Sherif, 1966), publie un travail qui va durablement marquer la recherche en psychologie sociale. Il y relate notamment les résultats d'une expérimentation menée en milieu naturel auprès d'enfants dans un centre de vacances. Dans cette recherche, les enfants sont aléatoirement répartis en deux sous-groupes qui vont fonctionner de manière indépendante pendant plusieurs jours. Dans un second temps, pendant une semaine, on propose aux deux groupes de s'affronter dans diverses compétitions de sports collectifs. Enfin, on propose aux deux groupes des activités à « buts supra-ordonnés ». Ces activités imposent de réunir les efforts des deux groupes pour atteindre un objectif dont l'intérêt est perçu par chacun. En somme, un but supra-ordonné implique l'interdépendance des individus et appelle la coopération.

Lors des diverses phases de l'expérimentation, les groupes sont observés et l'on mesure également les perceptions intragroupes et intergroupes. Les résultats rapportés par Sherif sont édifiants. Durant la phase de compétition, les comportements et les perceptions intergroupes ne cessent de se dégrader. Tandis que la solidarité intragroupe augmente. Au contraire, durant la phase de coopération, les comportements et les perceptions intergroupes s'améliorent nettement.

Par bien des aspects, nos députés ressemblent aux sujets de l'expérimentation de Sherif. Ils se trouvent subitement placés devant un but supra-ordonné (par exemple la lutte contre le terrorisme) et la Marseillaise qu'ils entonnent à l'unisson témoigne de la solidarité nouvelle qu'ils entendent manifester devant la nation.

Quels effets sur l'opinion ?

En effaçant leurs divisions, les députés ont probablement voulu donner une image « à la hauteur » des événements. Et il faut reconnaître que la scène à laquelle nous avons assisté était à la fois chargée d'histoire et d'émotion. Pour autant, aura-t-elle un impact sur l'opinion française ? Aura-t-elle notamment un impact sur le jugement que les Français portent sur leurs députés ? Il est difficile de répondre

directement à la question mais plusieurs éléments suggèrent que cet impact sera probablement marginal.

En premier lieu, on doit noter que les Français n'ont pas une très bonne opinion de l'Assemblée nationale et des députés. Selon le baromètre de confiance 2014, publié par le CEVIPOF ¹, 2 % des Français déclarent avoir « très confiance » dans l'Assemblée nationale, 37 % déclarent avoir « plutôt confiance », 44 % « plutôt pas confiance » et 15 % « pas confiance ». On observe donc près de 60 % de jugements négatifs et lorsqu'on demande aux répondants s'ils ont confiance en leur député (celui de leur circonscription), 40 % d'entre eux déclarent n'avoir « plutôt pas confiance » et 15 % « pas confiance », soit 55 % de jugements négatifs. On comprend donc que l'image de l'institution et de ses représentants est sérieusement dégradée, ce qui laisse supposer que son rétablissement ne peut s'opérer sur la base d'un événement unique, dont la portée est toute symbolique.

Par ailleurs, beaucoup de travaux ont été réalisés sur la question du changement de jugement à propos des catégories de personnes (pour une revue de ces questions cf. De la Haye, 1998). Ces travaux suggèrent une grande stabilité de ces jugements. Ainsi, Weber et Crocker (1983) étudient les conditions dans lesquelles certaines informations peuvent venir modifier nos jugements sur une catégorie de personnes. Ils identifient trois cas de figure.

- Le premier prévoit un changement progressif résultant d'une exposition régulière à des informations qui viennent contredire nos jugements initiaux. Ici, nous serions contraints de réviser nos positions devant une accumulation d'informations contradictoires.
- Le second prévoit un changement brutal résultant de l'exposition à une information unique et extrêmement contradictoire. Il s'agirait là d'un phénomène de conversion.
- Le troisième prévoit enfin une redéfinition cognitive de la catégorie de personnes qui permet d'intégrer des informations contradictoires tout en maintenant nos jugements. En présence d'informations contradictoires concernant une catégorie de personnes, nous élaborerions une sous-catégorie, ce qui permettrait de préserver la catégorie initiale.

1. Centre d'étude de la vie politique française. Baromètre 2014. www.cevipof.fr

La Marseillaise à l'Assemblée nous donne des députés une image qui contredit fortement ce que nous avons l'habitude d'en voir. On peut donc supposer que cet événement correspond au second cas de figure envisagé par Weber et Crocker. Malheureusement pour nos députés, ces auteurs n'ont jamais pu démontrer la réalité des cas de conversion dans leurs recherches. Il ne faut donc pas trop s'attendre à ce que l'épisode de la Marseillaise provoque un miracle.

1.4 J'achète *Charlie Hebdo*

Le mercredi 14 janvier, la plupart des points de diffusion de presse sont assiégés par des clients souhaitant se procurer le numéro 1 178 de *Charlie Hebdo*. On estime que ce numéro, dit « numéro des survivants » sera finalement vendu à sept millions d'exemplaires. Les premiers jours de la mise en vente, la demande excède largement l'offre. De telle sorte qu'il est nécessaire de réserver son numéro plusieurs jours à l'avance et que l'on observe de longues files d'attente devant les kiosques. Cet engouement doit être rapporté à l'ampleur des marches des 10 et 11 janvier. Il apparaît comme un prolongement de la mobilisation qui a conduit des millions de personnes dans les rues des villes de France. Mais par bien des aspects il la dépasse. Certes, on doit y voir un geste de solidarité en direction de l'hebdomadaire et de ses journalistes. Tout comme on peut y voir un geste qui signifie clairement l'attachement de beaucoup de Français à la liberté d'expression. Mais il faut aussi y voir l'effet d'un processus psychologique d'engagement.

La théorie de l'engagement

Dans une célèbre recherche, Lewin (1947) souhaite comparer l'efficacité respective de conférences persuasives et de discussions de groupe, dans le but de modifier des habitudes de consommation alimentaire. Les conférences persuasives sont prodiguées par un expert qui explique tous les avantages nutritionnels des abats de boucherie par rapport à la viande rouge. À la fin des conférences, l'expert présente diverses recettes permettant d'accommoder les bas-morceaux. Les discussions de groupe sont conduites par un animateur. Ce dernier incite les participantes (des mères de famille), à exposer leurs

réticences à consommer des bas-morceaux. Durant les discussions, l'animateur expose les mêmes arguments que l'expert et il présente les mêmes recettes. Mais à la fin des discussions, il demande aux participantes qui ont été convaincues, de lever la main pour indiquer publiquement leur intention d'essayer une des recettes présentées. Plusieurs jours après, on rend visite aux mères de famille. Parmi celles ayant assisté aux conférences, on en dénombre 3 % qui ont effectivement essayé d'accommoder des abats. Parmi celles ayant participé aux discussions de groupe, on en dénombre 32 %, soit dix fois plus. À l'époque, Lewin pense que cette différence s'explique par la prise de décision qui est sollicitée au terme des discussions de groupe. Mais plus tard, on comprendra que cette différence s'explique surtout parce que cette prise de décision se manifeste par un acte public, le fait de lever la main. Cet acte était en fait un acte « engageant ».

C'est l'américain Kiesler (1971), qui théorise la notion d'engagement. Selon lui l'engagement est un processus qui établit un lien entre l'individu et ses comportements. Ce processus n'intervient qu'à partir du moment où l'individu émet un comportement effectif. Pour Joule et Beauvois (2014), cette définition, plutôt sommaire, peut être explicitée en examinant la façon dont, depuis les années 1970, les chercheurs ont étudié expérimentalement le processus d'engagement. Cet examen conduit aux constats suivants :

- un comportement est d'autant plus engageant qu'il est public, c'est-à-dire qu'il est réalisé sous le regard d'autrui ;
- un comportement est d'autant plus engageant qu'il est répété ;
- un comportement est d'autant plus engageant qu'il est irrévocable. En tous cas, qu'il est perçu comme tel par son auteur ;
- un comportement est d'autant plus engageant qu'il est coûteux, c'est-à-dire qu'il demande un certain effort à son auteur ;
- enfin un comportement est d'autant plus engageant qu'il est produit avec un sentiment de liberté, c'est-à-dire sans aucune perspective de punition (agir sous la contrainte) ou de récompense.

Selon Joule et Beauvois (2014), ces différentes conditions conduisent à penser qu'un comportement engageant se caractérise par son « adhérence sociale » à celui qui l'émet. Ils écrivent alors : « L'engagement d'un individu dans un acte correspond au degré auquel il peut être assimilé à cet acte » (p. 79). Ainsi, de ce point de vue, le comportement engageant se caractérise en trois points :

- l'individu ne peut nier son acte (notamment parce qu'il est public);
- l'individu est personnellement responsable de cet acte (notamment parce que l'acte a été commis sans contrainte ni perspective de récompense);
- l'individu ne peut expliquer son acte autrement que par sa propre volonté ou par certaines de ses propres spécificités qui l'ont conduit à commettre l'acte.

Ainsi, l'engagement se définit comme un processus par lequel « La réalisation d'un acte ne peut être imputable qu'à celui qui l'a réalisé » (Joule et Beauvois, 2014, p. 81).

Dans la perspective de ce qui vient d'être exposé, on comprend que les déclarations individuelles d'affiliation « Je suis Charlie » (cf. 1.2) et plus encore la participation aux marches des 10 et 11 janvier (cf. 1.1) constituent des actes engageants. Notamment parce qu'il s'agit de comportements publics qui sont produits sans contrainte. Nous avons certes évoqué un processus de pression à la conformité à leur propos, mais la plupart des travaux relatifs à cette question indiquent que les individus soumis à de telles pressions ne perçoivent pas du tout que les comportements qu'ils adoptent sont induits par des pressions normatives. Ils pensent au contraire que leur décision n'est le fruit que de leur libre arbitre.

Les conséquences de l'engagement

En 1966, ignorant encore la théorie de l'engagement, Freedman et Frazer réalisent une expérimentation originale. Il s'agit de demander à des ménagères américaines d'accepter la pose, dans leur jardin, d'un grand panneau publicitaire en faveur de la prévention routière. Dans un cas, les participantes sont sollicitées directement. Elles ne sont alors qu'un peu plus de 16 % à accepter. Dans un autre cas, on leur propose dans un premier temps d'apposer sur un coin de leur fenêtre une minuscule pancarte en faveur de la prudence au volant. Dix jours plus tard, on leur demande l'autorisation d'installer le panneau dans leur jardin. Elles sont alors 76 % à répondre favorablement à cette requête.

En 1975, Moriarty réalise une expérimentation destinée à démontrer les effets comportementaux du processus d'engagement. Dans

cette recherche, l'expérimentateur s'installe sur une plage avec sa serviette et sa radio. Après un moment, il se lève, se dirige vers un des baigneurs voisins et, lui expliquant qu'il est obligé de s'absenter quelques minutes, lui demande s'il veut bien surveiller ses affaires. Bien entendu, la plupart des personnes sollicitées ainsi acceptent volontiers de rendre ce petit service. Après quoi l'expérimentateur s'éloigne du lieu. Dans d'autres cas, l'expérimentateur se contente de demander du feu à un baigneur voisin, puis s'éloigne en laissant ses affaires sans surveillance. Quelques minutes après, un compère entre en scène et tente de s'emparer de la radio laissée à l'abandon. Lorsque l'expérimentateur avait demandé à un voisin de surveiller ses affaires, 95 % des personnes interviennent pour arrêter le voleur. Lorsque l'expérimentateur s'était contenté de demander du feu, elles ne sont que 20 % à intervenir.

Ces expérimentations illustrent l'un des principaux effets de l'engagement. Lorsque les individus se sentent engagés par un comportement donné, ils sont alors prédisposés à adopter d'autres comportements qui leur paraissent compatibles avec ce premier comportement. Les spécialistes de la théorie de l'engagement disent que l'engagement dans une conduite donnée rend plus probable « l'émission de conduites allant dans le même sens... ou relevant d'un même cours d'action... » (Joule et Beauvois, 2014, p. 83). Ils ajoutent même que l'engagement dans un comportement rend plus probable l'acceptation d'un autre comportement plus coûteux allant dans le même sens ¹.

Dans le cas de l'attentat contre *Charlie Hebdo*, les affichages « Je suis Charlie » et la participation aux marches républicaines doivent être regardés comme des actes engageants. Au regard de la théorie de Kiesler, ils prédisposent les individus à adopter d'autres comportements allant dans le même sens, même si ces comportements sont plus coûteux, comme par exemple patienter longtemps dans une file d'attente pour obtenir un exemplaire du « numéro des survivants ».

1. On parle alors d'un effet « Pied dans la porte » (cf. JOULE et BEAUVOIS, 2014).

Les communications

L'étude des processus de communication constitue un axe majeur des recherches menées en psychologie sociale. En tant que science de l'interaction entre l'individuel et le collectif, cette discipline place la communication au cœur de sa réflexion. C'est en effet par le biais de la communication que les individus sont reliés les uns aux autres et finalement reliés à la société. En d'autres termes, les processus de communication constituent les maillons qui unissent l'individuel au collectif. Les événements dont il est question dans cet ouvrage ont donné lieu à plusieurs phénomènes relevant de la problématique de la communication.

2.1 La boulimie d'information

Le jour même de l'attentat dans les locaux de *Charlie Hebdo*, les deux chaînes françaises d'information en continu voient leurs audiences augmenter de façon spectaculaire. Ainsi, la chaîne BFMTV, qui cumule en temps normal 2 % de part d'audience voit son score passer à 8 % le 7 janvier. Le lendemain, il atteindra plus de 10 %. On estime que sur l'ensemble de la journée, la chaîne aura été regardée par près de vingt millions de personnes. La plupart des chaînes de télévision verront ainsi leur audience faire un bond durant toute la durée de l'épopée sanglante des trois terroristes. C'est aussi le cas de la presse quotidienne nationale avec de remarquables progressions

de ventes pour les principaux titres. Compte tenu du caractère à la fois spectaculaire et tragique des événements, le phénomène n'étonne guère. Mais il ne s'arrête pas là.

On remarque ainsi que les éditions spéciales et les émissions d'informations consacrées à l'attentat réalisent des taux d'audience record. On remarque également que ces taux d'audience se maintiennent la semaine suivante et que les journaux télévisés de 20 h sur TF1 ou France 2 réalisent des scores plus importants qu'à l'habitude. C'est aussi le cas des émissions d'information et de débat. Par exemple l'émission « C dans l'air », sur France 5 enregistre ainsi une progression de 12 %.

Ces quelques chiffres indiquent donc que les Français sont manifestement en demande d'information et que l'information recherchée ne concerne pas uniquement le compte rendu des faits qui se sont produits entre le 7 et le 9 janvier. Il s'agit probablement aussi de pouvoir leur donner un sens. En cela, les commentaires et les analyses que délivre la presse, en donnant la parole à des experts de tous ordres, suscitent l'intérêt du public. Cette boulimie d'information peut être analysée à partir de l'une des théories majeures produites par la psychologie sociale. Il s'agit de la théorie des représentations (Moscovici, 1961).

Moscovici définit les représentations sociales comme des « univers d'opinion » (1961). Selon Jodelet, « Les représentations sociales sont des modalités de pensée pratique orientées vers la communication, la compréhension et la maîtrise de l'environnement social, matériel et idéal » (1984, p. 361). Elles se développent lorsque les individus se trouvent confrontés à un objet ou à un événement non familier à propos duquel chacun devine qu'il est important de le maîtriser cognitivement. Souvent, ces objets ou ces événements sont perçus comme des menaces pour l'ordre social, pour la cohésion des groupes ou pour l'intégrité physique des individus ¹. Leur compréhension apparaît donc comme une nécessité impérieuse parce qu'elle est la condition préalable aux prises de position, aux communications et à l'action. Cette compréhension repose sur l'élaboration de représentations sociales définies comme des « théories, des sciences collec-

1. Il peut aussi s'agir d'objets ou d'événements qui suscitent l'espoir ou tout simplement la curiosité.

tives *sui generis*, destinées à l'interprétation et au façonnement du réel » (Moscovici, 1961, p. 48). Il convient cependant de préciser les conditions dans lesquelles peut apparaître le phénomène.

Dans certains cas, il existe dans une société des instances capables de produire un discours jugé légitime lorsque survient un objet ou un évènement problématique. Entendons par là un discours qui peut être reçu comme une explication acceptable et suffisante. Par exemple, lorsqu'on nous annonce qu'un astéroïde va prochainement croiser la trajectoire de notre planète, nous ne nous inquiétons pas outre mesure si nous entendons un astrophysicien nous expliquer que les chances de collisions sont quasiment nulles. Mais dans d'autres cas, il arrive qu'aucun discours ne soit jugé légitime. Par exemple, lorsque plane un soupçon de dangerosité sur tel ou tel aliment, nous ne serons pas forcément rassurés par le discours des autorités sanitaires. Peut-être parce que l'on se souviendra des affaires du sang contaminé, de l'amiante ou de la « vache folle ». Selon Moscovici (1961), lorsque les individus sont confrontés à un objet non familier pour lequel aucun discours légitime n'est reconnu, ils se trouvent placés dans un contexte de « pression à l'inférence », qui les conduit à faire des hypothèses et à construire par eux-mêmes des explications.

Lorsque les individus dont nous parlons sont experts de l'objet ou de l'évènement problématique, leurs connaissances et les méthodes dont ils disposent leur permettent de s'assurer du bien-fondé (ou du moins de la plausibilité) des conclusions auxquelles ils parviennent. Mais lorsqu'ils ne disposent d'aucune expertise particulière, ce travail de validation ne peut s'opérer que par le biais de l'interaction sociale (cf. le processus de comparaison sociale évoqué en 1.1). On voit alors se multiplier les conversations de proche en proche dans tous les contextes de la vie quotidienne. Mais dans des sociétés telles que les nôtres, on voit aussi se développer une exposition grandissante aux médias. Cette exposition médiatique vise en fait deux objectifs.

Il s'agit d'une part d'accumuler des informations sur l'objet ou l'évènement problématique.

Il s'agit d'autre part de comparer ses propres hypothèses ou ses propres conclusions à celles qui circulent sur les canaux médiatiques. Ceci afin d'en éprouver la validité sociale. C'est-à-dire d'estimer dans quelle mesure ces hypothèses ou ces conclusions peuvent être partagées par d'autres.

Précisons enfin que les processus de validation sociale induits par les situations de pression à l'inférence sont étroitement dépendants des insertions sociales des individus. Cela signifie que les hypothèses et les conclusions que nous retiendrons comme valides seront finalement celles que nous aurons reconnues chez ceux qui nous ressemblent. De telle sorte que le processus de représentation sociale aboutit à l'émergence de systèmes de compréhension et d'explication spécifiques aux différents groupes sociaux. On verra plus loin (cf. 2.4), que cet élément permet de mieux comprendre les rumeurs et autres théories du complot qui ont circulé à propos de l'attentat contre *Charlie Hebdo*.

Les événements des 7, 8 et 9 janvier 2015 sont évidemment menaçants et problématiques. Ils soulèvent de nombreuses questions (Qui sont ces terroristes ? Qu'est-ce qui les a conduits à leur geste ? Quelle est l'ampleur du risque ?), et ils appellent autant de réponses (en termes policiers, judiciaires, éducatifs, etc.). Dans la période immédiate qui suit l'attentat, beaucoup de ces questions et de ces réponses restent en suspens. Lors des débats qui se déroulent sur les chaînes de radio et de télévision, on devine déjà que ni les « experts », ni les politiques ne s'accordent sur les explications et les mesures à prendre. Seuls les plus hauts représentants de l'exécutif (le Président, le Premier ministre et le ministre de l'Intérieur), semblent se voir reconnu une parole légitime. Mais cette parole reste encore très prudente. En de telles circonstances, on ne peut que les comprendre. On se trouve donc dans une situation très favorable à l'émergence du processus de représentation sociale. C'est ce qui peut expliquer la boulimie d'information que l'on constate alors.

2.2 L'activité médiatique

Dès que les chaînes de radio et de télévision sont alertées, elles se lancent dans un marathon qui durera plusieurs jours. Ce sont les chaînes de télévision d'information en continu qui vont particulièrement se distinguer. Pendant ces trois journées, elles ne vont pratiquement plus décrocher de l'évènement et c'est à ce suivi ininterrompu que l'on attribuera la cause de plusieurs problèmes. Le 14 janvier en effet, le Syndicat national des Journalistes publie sur

son site Internet (snj.fr) un article intitulé « Information : l'urgence ne justifie pas tout ». On peut y lire la phrase suivante :

Au-delà de tel ou tel dérapage, la couverture médiatique des événements de ces derniers jours démontre que la diffusion minute après minute d'informations sur des traques ou des prises d'otages conduisent à de la surenchère médiatique qui peut avoir des effets considérables sur le déroulement des faits eux-mêmes, à travers les modifications de comportement que cela peut provoquer chez les criminels.

Mais peut-on vraiment parler de « surenchère médiatique » ? Les médias dont il est question ici ont fait de la retransmission directe des événements leur spécialité. Comment leur reprocher alors de suivre en continu un événement spectaculaire ? Ce serait leur faire un mauvais procès. Même s'il apparaît que ce suivi continu occasionne quelques problèmes auxquels personne n'avait pensé dans un tel cas de figure. En l'occurrence on en dénombre au moins quatre :

Le premier concerne la diffusion précipitée des photos des frères Kouachi. Selon certains policiers, cette information aurait pu alerter les fugitifs et retarder ainsi leur interpellation. Le second concerne l'annonce d'un bilan erroné de vingt blessés à Dammartin-en-Goële.

Le troisième, toujours en rapport avec la prise d'otage de Dammartin, porte sur la révélation de l'existence d'une personne cachée dans l'imprimerie. Cette révélation aurait pu mettre en danger la vie de cette personne. Enfin, le quatrième concerne une révélation du même type dans la prise d'otage de la Porte de Vincennes.

À chaque fois, tout se passe comme si les journalistes et leurs rédactions avaient oublié que les criminels pouvaient eux-aussi faire partie de leurs téléspectateurs.

Le 15 janvier, le Conseil supérieur de l'audiovisuel réunissait les patrons des grands médias français pour réfléchir à d'éventuels manquements dans le traitement médiatique des événements. Probablement aussi pour définir des règles de conduite si de tels événements venaient à se reproduire.

D'un point de vue psychosocial, l'intense activité médiatique qui a accompagné les événements de janvier soulève une autre question. Au-delà du compte rendu des crimes et de la neutralisation des criminels, les médias ont-ils été objectifs dans le récit du mouvement

collectif que ces évènements ont déclenché? Cette question en appelle évidemment une autre qui lui est préalable. Qu'est-ce que l'objectivité médiatique?

Dans l'ouvrage qu'il publie en 1961 sur les représentations sociales, Serge Moscovici (cf. 2.1), propose une typologie des stratégies médiatiques en trois catégories.

La diffusion correspond à la stratégie adoptée par des médias ayant pour objectif principal l'atteinte de l'audience la plus vaste possible. Cet objectif peut reposer sur des motivations diverses. Il peut s'agir de servir l'intérêt général (service public d'information), mais tout aussi bien de servir un intérêt économique (vendre un maximum de journaux, attirer des annonceurs, etc.). Ces motivations ne sont évidemment pas exclusives. L'objectif d'une audience la plus vaste possible a des conséquences sur le positionnement du média ainsi que sur la forme de ses messages.

Du point de vue du positionnement, un média qui pratique la diffusion va constamment tenter d'entretenir une posture de neutralité. Il s'agira donc de ne jamais prendre parti dans un débat et de faire état, à parts égales, d'éventuels points de vue contradictoires. Il s'agira aussi d'éviter de laisser penser que l'on s'adresse à un sous-groupe particulier de l'audience, que cette particularité soit fondée sur des critères socio-économiques, culturels ou idéologiques. Enfin, le média tentera d'entretenir une relation de proximité, voire de similitude avec son audience. Il ne revendiquera pas d'autres distinctions que sa capacité à accéder à une information que l'audience ne pourrait obtenir directement. Dans la diffusion, le média se positionne donc comme un intermédiaire neutre, capable de transmettre un contenu à un grand nombre de personnes relativement indifférenciées.

Du point de vue de la forme des messages ou si l'on préfère, de leur style, la diffusion se caractérise par une volonté de rendre ses contenus à la fois attrayants et simples. Il s'agit bien d'attirer l'audience la plus vaste possible, tout en étant compris par tous. Par exemple, à propos d'une innovation technique ou d'une découverte médicale on adoptera un ton très pédagogique et on insistera sur ses applications les plus spectaculaires qui pourraient venir modifier notre vie quotidienne.

La propagation est une stratégie adoptée par des médias qui revendiquent une orientation idéologique. Ils consentent donc à des au-

diances de moindre ampleur que celles des médias de diffusion. De fait, ils visent prioritairement une audience qui partage leurs orientations idéologiques ou qui en est proche. L'objectif de la propagation est alors de délivrer un contenu en respectant les principes et les valeurs dictés par l'orientation idéologique revendiquée. Le positionnement du média est donc clair. Il ne se prétend pas neutre et son audience le sait. Ainsi, par exemple, les lecteurs d'un quotidien clairement identifié de « droite » ou de « gauche » viennent chercher en le lisant un point de vue de « droite » ou un point de vue de « gauche », et ils le font en toute connaissance de cause.

Du point de vue de la forme des messages, la propagation se caractérise par le rappel régulier des principes et des valeurs issus de l'orientation idéologique revendiquée. Elle se caractérise aussi par les sélections qu'elle opère dans ses contenus puisque généralement, elle passera sous silence des contenus susceptibles de contredire ou de mettre en question les principes et les valeurs qu'elle partage avec son audience. Bien évidemment, un journal favorable à tel ou tel parti politique omettra de parler des éventuels ennuis judiciaires du responsable de ce parti, ou bien tentera de les minimiser, etc.

La propagande correspond à la stratégie adoptée par des médias qui revendiquent aussi une orientation idéologique, mais qui poursuivent des objectifs différents de ceux de la propagation. La propagande vise en premier lieu un renforcement de la cohésion de son audience. Il s'agit d'exalter un sentiment d'appartenance, chez les individus qui la composent. Elle tente en second lieu de susciter l'action. En d'autres termes, elle vise l'engagement des individus dans des actes.

Du point de vue du positionnement du média, ce dernier objectif l'oblige souvent à adopter une posture d'autorité.

Du point de vue de la forme des messages la propagande se caractérise d'abord par son style conflictuel. Il s'agit de dénoncer, de désigner à la vindicte publique, de combattre. Ce style se comprend au regard du premier objectif de la propagande. L'une des meilleures façons de renforcer la cohésion d'un groupe est en effet de lui désigner un ennemi (cf. 1.3). Mais la propagande se caractérise aussi par les transformations qu'elle opère sur ses contenus. Ce travail de reformatage se comprend au regard du second objectif. Puisqu'il s'agit de susciter l'action, il convient de donner du monde une image qui rendra cette action légitime. Par exemple, si l'on souhaite encourager

le vote en faveur d'un candidat prônant une politique ultra sécuritaire, on insistera sur les taux de criminalité en prenant quelques libertés avec les statistiques.

La typologie élaborée par Moscovici permet de porter un autre regard sur la question de l'objectivité des médias. Il ne s'agit plus de s'interroger sur un éventuel décalage entre une « réalité » supposée « vraie » et son compte-rendu supposé « biaisé ». Il s'agit davantage de se poser la question des stratégies de médiatisation qui ont été mises en œuvre à l'occasion des évènements. Il apparaît alors que la couverture médiatique du mouvement collectif qui succède aux tueries des 7, 8 et 9 janvier semble plutôt relever d'une stratégie particulière de propagation.

Plusieurs éléments plaident en faveur de cette hypothèse :

Il faut d'abord considérer que la première cible des terroristes est un journal et que parmi les victimes on compte certains des dessinateurs de presse les plus célèbres de France. On peut alors comprendre que la profession journalistique s'en trouve particulièrement affectée.

Il faut ensuite admettre que dans un tel contexte, « la défense de la liberté d'expression » puisse jouer le rôle d'un cadre idéologique commun à une part importante du public tout comme à de nombreux médias.

Il faut enfin constater que les couvertures médiatiques des marches des 10 et 11 janvier ne laissent que très peu de place à l'éventualité d'une France qui ne serait pas toute entière « Charlie ». Au contraire, l'image qui est propagée par les médias est celle d'une France réunie derrière la bannière de la défense de la liberté d'expression.

D'ailleurs, dans les jours qui suivent, deux études appuyant la thèse d'une France divisée (Ifop et Harris Interactive, cf. 3.1), ne seront pratiquement pas relayées par les grands médias nationaux.

2.3 Conversations et réseaux

En 1901, Gabriel Tarde publie « L'opinion et la foule », ouvrage qui préfigure les conceptions modernes de l'opinion publique. L'auteur y définit la notion de public comme une « collectivité purement spirituelle, comme une dissémination d'individus physiquement séparés et dont la cohésion est toute mentale » (p. 8). Selon lui, l'origine de cette

collectivité est à rechercher du côté des communications de masse (les journaux), qui font que lorsque les individus prennent connaissance d'une information, ils savent que cette information touche aussi beaucoup d'autres personnes. À propos des individus qui forment le public, Tarde écrit :

Quel est donc le lien qui existe entre eux ? Ce lien, c'est, avec la simultanéité de leur conviction ou de leur passion, la conscience possédée par chacun d'eux que cette idée ou cette volonté est partagée au même moment par un grand nombre d'autres hommes. Il suffit qu'il sache cela, même sans voir ces hommes, pour qu'il soit influencé par ceux-ci pris en masse, et non pas seulement par le journaliste, inspirateur commun, qui lui-même est invisible et inconnu, et d'autant plus fascinateur. (p. 9)

Plus loin dans l'ouvrage, Tarde se penche sur la notion d'opinion publique qu'il conçoit essentiellement comme un phénomène de convergence des opinions individuelles. Il écrit :

L'Opinion, dirons-nous, est un groupe momentané et plus ou moins logique de jugements, qui répondant à des problèmes actuellement posés, se trouvent reproduits en nombreux exemplaires dans des personnes du même pays, du même temps, de la même société. (p. 36)

Il ajoute que la convergence des opinions individuelles est le résultat des interactions sociales, ce qu'il appelle la « *conversation* ». Conversation dont la presse de grande diffusion est à la fois un reflet et un amplificateur. Il précise enfin que l'opinion se trouve en permanente interaction avec la tradition « héritage de nécessaires et salutaires préjugés » (p. 35). Au fond, Tarde décrit un processus complexe d'interactions entre des individus qui, partageant des valeurs communes (les traditions), se trouvent pareillement exposés aux mêmes sources médiatiques qui les influencent, et qui s'influencent mutuellement au travers de leurs conversations. C'est en ce sens que l'on peut dire qu'il s'agit ici de la première conception véritablement psychosociale de l'opinion publique.

Nous avons déjà signalé l'intense activité des échanges sur les réseaux Twitter et Facebook à propos de la formule « Je suis Charlie » (cf. 1.2). Mais les échanges et les prises de positions qui se multiplient sur les réseaux sociaux ne se limitent pas à des déclarations

d'affiliation au mouvement collectif. On y trouve aussi les expressions de points de vue hostiles. Ainsi apparaissent les hashtags #bienfait ou #JenesuispasCharlie. Les messages qu'ils diffusent sont aussitôt critiqués ou dénoncés de telle sorte qu'on assiste sur les réseaux sociaux à l'émergence d'une *conversation* qui ressemble beaucoup à celle évoquée par Tarde en son temps. Mais cette conversation semble circonscrite aux pages Facebook et surtout aux hashtags Twitter. Ainsi que nous l'évoquions plus haut (cf. 1.2), les positions « anti Charlie » ne s'expriment pas publiquement. On devine aisément que l'anonymat autorisé par les modes de communication électronique participe du phénomène. Mais pour mieux le comprendre on doit se tourner vers des travaux qui se sont intéressés aux effets des dispositifs de communication électronique.

Selon Postmes, Spears et Lea (1998), les situations d'anonymat autorisées par les communications *on line* pourraient avoir deux effets.

Le premier, d'ordre cognitif, conduirait les individus à se penser davantage comme membres d'un groupe que comme des personnes spécifiques et uniques. Ce processus de dépersonnalisation rendrait les individus plus sensibles à l'influence des normes du groupe et aux stéréotypes. Par exemple, dans une de leurs recherches, Postmes, Spears et Lea (2002) comparent des situations de débat *via* Internet mettant en présence des groupes d'étudiants de nationalités différentes. Ils observent alors que dans la condition d'anonymat (les participants ne sont identifiables que par leurs initiales), l'hostilité qui s'exprime entre les groupes est plus forte que dans la condition de visibilité (participants identifiables par leur prénom et leur photo).

Le second, d'ordre comportemental, conduirait les individus à produire des actes de communication visant à affirmer l'identité de leur groupe d'appartenance. Par exemple, l'individu membre d'un groupe minoritaire n'hésitera pas à exprimer des opinions politiquement non correctes, pourvu qu'il juge que ces opinions affirment la spécificité du groupe auquel il appartient (Christopherson, 2007 ; Spears, Lea & Postmes, 2007).

Depuis les années 1990, beaucoup de travaux sont venus valider ces hypothèses (Guegan et Michinov, 2011). Elles constituent les bases d'un modèle théorique que Postmes, Spears et Lea (1998), nomment le modèle SIDE (Social Identity Deindividuation Effect). En appliquant ce modèle aux conversations qui ont suivi les événements de janvier 2015,

on peut penser qu'en raison de l'anonymat qui les protégeait, certains des utilisateurs des réseaux Facebook et Twitter se sont eux-mêmes davantage perçus comme les défenseurs d'une cause particulière que comme des personnes spécifiques, uniques et autonomes. Ce faisant, ces utilisateurs ont émis des messages visant à affirmer haut et fort leur appartenance à la cause qu'ils voulaient défendre. C'est ce qui permet d'expliquer leur véhémence, qu'elle soit politiquement correcte, vis-à-vis du consensus momentané, dans le cas des « pro Charlie », ou qu'elle ne le soit pas dans le cas de certains musulmans et dans celui des islamophobes.

2.4 Le complot

Un sondage mené par l'Ifop entre le 21 et le 23 janvier révèle que pour 16 % des personnes interrogées, un doute subsiste sur les auteurs des tueries des 7, 8 et 9 janvier. 2 % d'entre elles se déclarent même convaincues de la possibilité d'une manipulation. On arrive ainsi à 18 % des répondants qui manifestent leur scepticisme à l'égard de la thèse d'une action menée par des terroristes islamistes. L'institut de sondage CSA publie des résultats sensiblement comparables avec 17 % des personnes interrogées qui pensent que l'attentat pourrait être le fruit d'un complot¹. On est ici face à un phénomène régulièrement rencontré dans de telles circonstances. Ce phénomène est communément reconnu sous le terme de « théorie conspirationniste » ou « théorie du complot ». Il se présente sous la forme d'une explication qui attribue la cause d'un événement à l'action d'un petit groupe d'individus agissant dans le secret (Keeley, 1999).

Parmi les facteurs qui facilitent l'émergence de théories conspirationnistes, on rencontre la présence d'informations « officielles » contestables, incomplètes ou qui paraissent étonnantes. Dans le cas de l'attentat du 7 janvier, certains détails des images diffusées par les médias vont attirer l'attention des conspirationnistes. Il s'agit du gilet pare-balle porté par l'un des journalistes réfugiés sur le toit de l'immeuble du journal. Il s'agit aussi de la voiture des terroristes, dont les rétroviseurs semblent avoir changé de couleur lorsqu'elle est retrouvée le lendemain. Enfin, la découverte de la carte d'identité

1. Sondage réalisé du 20 au 22 janvier.

d'un des frères Kouachi dans cette même voiture surprend. Il s'agit là d'informations effectivement troublantes, mais elles semblent plus particulièrement affecter un certain type de population. Le sondage Ifop cité plus haut montre en effet que l'imputation des attentats à des terroristes islamistes (thèse « officielle ») se rencontre plutôt chez les seniors (78 %), les cadres supérieurs (79 %) et les diplômés de l'enseignement supérieur (83 %). À l'inverse, les sceptiques sont majoritairement jeunes (61 %), issus de milieux populaires (65 %) et peu diplômés (68 %). On voit donc ici se dessiner un clivage sociologique entre des individus « installés » dans la société et des individus qui y occupent une position moins avantageuse. On peut alors supposer que ces derniers ont peut-être de bonnes raisons de douter des institutions de notre République. Or, ce doute à l'égard des institutions est un autre facteur qui favorise l'émergence des théories conspirationnistes (Renard, 2006).

L'adhésion aux théories conspirationnistes

Selon Klein et Van der Linden (2010), l'adhésion aux thèses conspirationnistes est facilitée par plusieurs biais qui affectent le raisonnement des individus. Parmi ceux-ci on doit citer le biais d'intentionnalité et le biais de conjonction.

Le biais d'intentionnalité correspond à une tendance — que nous partageons tous à des degrés divers — à voir une volonté derrière un évènement ou un comportement qui pourrait tout aussi bien être accidentel (Rosset, 2008). Or, une théorie du complot se présente bien comme une explication prêtant une intention à un groupe. En ce sens, lorsque les explications officielles sont encore imprécises (qui sont les terroristes? Qu'est-ce qui les a poussé au passage à l'acte?), la théorie du complot propose une explication qui va dans le sens du biais d'intentionnalité. Ceux qui y adhèrent pensent alors qu'il y a des gens qui ont voulu ce qui s'est passé parce que ces gens poursuivent un objectif et sont motivés par une intention.

Le biais de conjonction correspond à la difficulté que nous avons à manipuler la notion de probabilité. Le statisticien démontrera aisément que la probabilité d'apparition simultanée de deux évènements est inférieure à la probabilité d'apparition de chaque évènement pris séparément. Pourtant, la plupart d'entre nous avons tendance à esti-

mer que la probabilité d'apparition simultanée de deux évènements est plus forte que la probabilité d'apparition d'un seul de ces deux évènements (Tversky et Khaneman, 1983). Ce qui nous conduit à penser que si ces deux évènements se sont produits ensemble, ce n'est pas « par hasard ».

Dans le cas de l'attentat contre *Charlie Hebdo*, les évènements qui se produisent ont chacun une probabilité d'apparition très faible. En toute logique on devrait donc en conclure que la probabilité de leur apparition simultanée (ou très proche dans le temps) devrait être plus faible encore. Mais le biais de conjonction amène à surestimer cette probabilité et à rechercher la possibilité d'une explication, justement autre que le simple hasard. Alors, la théorie du complot apparaît comme une cause explicative commune à tous ces évènements. Ce qui renforce du même coup sa plausibilité.

Complot, catégorisation et différenciation

Une théorie conspirationniste repose sur la croyance en l'existence d'un groupe agissant dont les caractéristiques permettent d'expliquer les intentions. On trouve ici un phénomène de catégorisation, l'un des plus étudiés par la psychologie sociale. Selon Tajfel (1972, p. 272), la catégorisation « renvoie aux processus psychologiques qui tendent à organiser l'environnement en termes de catégories : groupes de personnes, d'objets, d'évènements (ou groupes de certains de leurs attributs) en tant qu'ils sont soit semblables, soit équivalents les uns aux autres pour l'action, les intentions ou les attitudes d'un sujet ». Ce processus remplit une fonction d'ordonnement de notre environnement social. Il est le moyen par lequel cet environnement ne nous apparaît pas comme une collection d'éléments isolés, n'ayant aucun lien les uns avec les autres.

Lorsqu'elle s'applique aux personnes, la catégorisation est dite sociale. L'une des principales conséquences du processus consiste en un phénomène d'accentuation qui conduit les individus à surestimer les ressemblances entre les personnes qu'ils placent dans une même catégorie et à surestimer également les différences entre les personnes placées dans des catégories différentes (Mac Garty et Penny, 1988; Tajfel et Wilkes, 1963). Ainsi se créent et se valident socialement des catégories de personnes à propos desquelles il nous semble possible de

tenir des propos très généraux. On généralise ainsi sur « les Français », sur « les femmes », sur « les musulmans » ou sur « les jeunes ».

Ces catégories de personnes jouent un rôle fondamental dans l'identité des individus. Elles nous permettent en effet d'éprouver à la fois un sentiment de similarité à ceux que nous côtoyons et de différence vis-à-vis de ceux que nous plaçons dans des groupes auxquels nous n'appartenons pas (Deschamps et Moliner, 2008). Dans cette perspective, l'adhésion aux théories conspirationnistes ne relève pas simplement de biais cognitifs ou d'erreurs de jugement. Elle relève également de stratégies identitaires qui visent, pour l'essentiel, à se différencier. À propos de l'attentat contre *Charlie Hebdo*, cette différenciation est multiple. En adhérant aux théories conspirationnistes, les individus affirment d'un part leur distance au groupe des « journalistes » et des « médias officiels ». Mais ils affirment aussi leur distance vis-à-vis du groupe des « Je suis Charlie » et plus généralement vis-à-vis de tous ceux qui leur semblent adhérer à une pensée politiquement correcte. Enfin, selon le lieu idéologique d'où ils s'expriment, les tenants de la théorie du complot affirment leur différence vis-à-vis « du Gouvernement », « des Américains », « des Juifs » ou des « Islamophobes », en imputant à ces différents groupes la responsabilité de l'attentat.

Les acteurs

En apparence, le mouvement qui se dessine à partir du 11 janvier procède d'un sentiment d'unité nationale. Il semble réunir la plupart des acteurs qui participent à la diversité culturelle et sociologique de notre pays. Pour traduire ce sentiment quelques semaines plus tard, certains évoquerons « l'esprit du 11 janvier ». Mais à y regarder de plus près, dès leur naissance, les réactions aux attentats et aux prises d'otages laissent entrevoir plusieurs clivages de tous ordres. Dans ce chapitre nous voudrions nous attarder sur ceux qui nous sont apparus comme étant les plus remarquables ou les plus problématiques.

3.1 Mirage de la foule et réalités de l'opinion ¹

L'ampleur des rassemblements du 11 janvier donne l'image d'une population unie, se retrouvant autour des valeurs fondatrices de notre République. Cette image est abondamment relayée par les media (cf. 2.2) et elle est source de fierté chez beaucoup de Français. Ils n'ont pas tort puisqu'elle concrétise notre capacité de réaction face

1. La rédaction du présent ouvrage s'est achevée en mars 2015, c'est-à-dire avant la publication du livre d'E. Todd en mai 2015. Par bien des aspects, nous partageons son analyse sociologique des manifestations des 10 et 11 janvier. De même que nous partageons ses préoccupations relatives à la place faite aux musulmans dans notre pays. Mais de notre point de vue, les manifestations de janvier 2015 procédaient davantage de l'illusion que de « l'imposture » (cf. *L'Obs* du 30 avril 2015).

à l'adversité. Mais elle renvoie aussi à un idéal. En ce sens, nous y voyons peut-être plus de choses qu'elle n'en montre vraiment. Comme nous l'évoquions plus haut, le phénomène peut être la résultante d'une illusion groupale (cf. 1.2). Mais on peut aussi invoquer un phénomène de faux consensus.

Le faux consensus

Le phénomène de faux consensus (Ross, Greene & House, 1977), repose sur une tendance égocentrique qui nous conduit à surestimer le nombre de personnes qui agissent ou pensent comme nous. Ainsi, Ross et ses collègues montrent que des étudiants qui préfèrent personnellement travailler seuls plutôt qu'en groupe ont tendance à penser que la majorité des autres étudiants, placés face à la même alternative, feront le même choix. Ainsi que l'explique très bien Verlhac (2000), le phénomène se produit lorsque les individus estiment qu'une situation donnée affecte autrui de la même façon qu'elle les affecte eux-mêmes. Ils en arrivent alors à supposer que les autres réagiraient ou penseraient de la même façon qu'ils le feraient dans une situation semblable. Le phénomène se trouve renforcé lorsque nous avons à estimer des consensus à propos de membres d'un groupe auquel nous appartenons nous aussi (Holtz & Miller, 1985). Or, comme nous l'avons souligné plus haut, le slogan « Nous sommes tous Charlie » a probablement contribué à l'émergence d'une illusion groupale renforçant le sentiment d'appartenance des Français à un collectif. Partant, les conditions étaient réunies pour favoriser l'apparition d'un faux consensus à propos de l'adhésion à la marche du 11 janvier. Mais très rapidement, plusieurs instituts de sondage vont venir nuancer cette vision des évènements.

La réalité d'un clivage idéologique

Dans sa note n° 121, le « Département opinion et stratégie d'entreprise » de l'Institut français d'opinion publique (IFOP), publie une étude sur la participation aux marches du 10 et du 11 janvier. L'étude part d'un constat simple : pour des villes de tailles comparables, il semble bien que l'on n'ait pas observé le même nombre de manifestants. Ils sont par exemple estimés à 40 000 à Lille contre 140 000 à

Bordeaux. Poursuivant le raisonnement, l'étude s'intéresse à 130 villes pour lesquelles on dispose d'une estimation du nombre de manifestants. En rapportant ce nombre à celui des habitants, on constate des disparités extrêmement fortes. Ainsi, à Grenoble le taux de participation est de 71 % (71 manifestants pour 100 habitants), mais au Havre, il n'est que de 3 %. Ces disparités ne s'expliquent ni par les conditions climatiques des 10 et 11 janvier, ni par la taille des villes concernées par l'étude. Globalement, sur l'ensemble du territoire, le taux de participation s'élève à 28 %, à l'exception notable de Paris où il plafonne à 67 %. En revanche, l'étude met en évidence de nettes variations géographiques. C'est ainsi qu'en région Rhône-Alpes, en Bretagne ou en Pays de Loire, la participation dépasse les 30 %. Mais en PACA, en Languedoc Roussillon ou dans le Nord-Pas-de-Calais, elle est inférieure à 20 %. Or, lorsque l'on superpose la carte des taux de participation aux marches républicaines à celle des votes en faveur de Marine Le Pen au premier tour de l'élection présidentielle de 2012, force est de constater de remarquables similitudes. Ainsi, dans les communes où le vote Le Pen est inférieur à 10 %, le taux de participation aux marches des 10 et 11 janvier est en moyenne de 48 %. Dans celles où le vote Le Pen est égal ou supérieur à 20 %, la participation tombe à 15 %.

Certes, on se souviendra qu'au moment de l'organisation des marches républicaines, la question de la participation du Front National à qualité avait été débattue. Madame Le Pen s'en était offusquée et avait finalement décidé de ne pas participer à la marche parisienne. Mais la réalité du clivage idéologique se trouve corroborée par une autre étude, réalisée celle-là par l'institut « Harris Interactive », les 12 et 13 janvier 2015 ¹. Cette enquête identifie trois sous-populations selon que les répondants déclarent avoir défilé (24 %), avoir souhaité le faire sans passer à l'acte (54 %) ou n'avoir pas voulu défiler (22 %). Parmi les répondants sympathisants socialistes, 42 % appartiennent au groupe des marcheurs alors que parmi les sympathisants UMP, seuls 16 % déclarent avoir marché. À l'inverse, parmi les répondants du troisième groupe, 36 % se déclarent proches du Front National et 28 % sympathisants de l'UMP.

1. Sondage réalisé en ligne sur un échantillon représentatif de 1 203 personnes âgées de 18 ans et plus.

Enfin, 75 % des personnes ayant défilé déclarent faire confiance à François Hollande et à son gouvernement pour « faire des propositions efficaces pour lutter contre le terrorisme ». Par contre parmi celles n'ayant pas défilé 45 % déclarent préférer les propositions de Nicolas Sarkozy et 40 % celles de Marine Le Pen.

Il apparaît donc que contrairement à ce que suggèrent les images de la marche du 11 janvier à Paris, ce n'est pas toute la France qui se trouve rassemblée dans les rues. C'est majoritairement la France qui se situe à la gauche de l'échiquier politique.

Le soupçon d'un clivage sociologique

L'étude de l'Ifop citée plus haut suggère un autre type de clivage entre ceux qui ont défilé et ceux qui ne l'ont pas fait. Elle pointe en effet une corrélation nette entre le taux de participation aux marches des 10 et 11 janvier et le taux de participation aux élections européennes de 2013. Ainsi, dans les communes où le taux d'abstention à ces élections était inférieur à 55 %, le taux de participation aux marches républicaines dépasse les 40 %. À l'inverse, dans les communes où le taux d'abstention aux européennes dépassait les 65 %, le taux de participation aux marches républicaines culmine à 12 % en moyenne. Par ailleurs, l'étude de l'institut Harris Interactive note une surreprésentation des plus de 50 ans dans le groupe des marcheurs, ainsi qu'une surreprésentation des cadres et professions libérales. Mis en parallèle, ces résultats laissent donc soupçonner une sociologie particulière des manifestants.

Ici, on peut également évoquer un autre soupçon qui plane sur les marches des 10 et 11 janvier. Ce soupçon trouve sa source au constat du nombre relativement faible de manifestants à Marseille (un peu plus de 100 000 personnes estimées sur les deux jours pour une population qui dépasse les 800 000 habitants). Pour certains observateurs, ces chiffres s'expliquent par le poids de la population immigrée de cette ville. On avance alors que cette population aurait été singulièrement absente du mouvement. L'étude de l'Ifop apporte un démenti à cette interprétation. Elle montre en effet qu'entre les villes où le pourcentage d'immigrés est inférieur à 10 % et celles où il dépasse les 10 %, le taux de participation global aux marches des 10 et 11 janvier ne varie que de 1,5 point (27,5 % *vs* 26 %).

L'importance des rassemblements occasionnés par l'attentat contre *Charlie Hebdo* ne doit pas être minimisée. Il s'agit là d'évènements rarement vus qui auront peut-être des conséquences notables dans l'avenir. Mais il faut se prémunir d'y voir ce qu'ils ne sont pas. À l'évidence, en dépit de nos premières impressions, ils ne sont pas le signe d'une mythique unité nationale miraculeusement retrouvée. Certes, beaucoup d'entre nous y ont participé, mais plus encore se sont abstenus et comme on vient de le voir, les uns et les autres n'occupent probablement pas les mêmes places dans notre société, ni ne partagent les mêmes orientations idéologiques.

3.2 Les naïfs et les experts

La logique médiatique étant ce qu'elle est, les journaux, les plateaux de télévision et de radio invitent différents « experts » à commenter les évènements. Il s'agit le plus souvent de spécialistes des questions de sécurité, de relations internationales, de sociologie, de religion ou de laïcité. Parfois, des politiques sont sollicités, mais aussi des responsables associatifs ou des enseignants. Dans le même temps, plusieurs médias ayant opté pour des stratégies davantage interactives donnent la parole aux membres de leurs audiences (par exemple Europe 1 ou RMC info). À l'écoute des interventions des uns et des autres, on peut alors remarquer un clivage entre deux registres cognitifs différents. En voici trois exemples :

Un article publié le 15 janvier sur le site lemonde.fr a pour titre : « La banlieue tiraillée entre Charlie et Pas Charlie. » Il débute par ces mots : « On les a peu vus dans les défilés de la marche républicaine du 11 janvier. » La réflexion sera reprise le 22 janvier par un journaliste lors d'une émission de débat ¹. L'une de ses invitées lui pose alors la question suivante : « À quoi reconnaît-on les habitants des banlieues ? » Elle ajoute ensuite que si cette dénomination renvoie aux personnes issues de l'immigration et qu'elle indique donc un morphotype ou une couleur de peau, il faut alors penser que selon les estimations les plus récentes ², les personnes d'origine maghrébine ou sub-saharienne résidant en France représentent environ 10 % de

1. « Des paroles et des actes », France 2 le 22 janvier.

2. Cf. Insee 2008 et 2012.

la population. Elle en conclue donc qu'effectivement, ces personnes devaient être relativement peu visibles dans les marches des 10 et 11 janvier.

En réponse à la menace terroriste et surtout au départ de jeunes Français pour le djihad en Syrie, plusieurs personnalités politiques suggèrent d'appliquer une mesure de déchéance de la nationalité française. Les juristes font alors remarquer qu'en vertu de l'article 15 de la déclaration universelle des Droits de l'Homme, « nul ne peut être arbitrairement privé de sa nationalité » et qu'en conséquence, une telle mesure ne pourrait s'appliquer qu'à des binationaux, ce qui en limite singulièrement la portée. En outre, lors d'un débat télévisé, une responsable associative ajoute que l'un des premiers gestes effectués par les djihadistes fraîchement arrivés en Syrie consiste à brûler leurs pièces d'identité. Elle insiste donc sur le caractère très peu dissuasif de la mesure.

Enfin, toujours en réponse à la menace terroriste, certains préconisent la création de centres de « dé-radicalisation », destinés à détourner candidats au djihad ou ex-djihadistes de leurs convictions. Le projet s'inspire d'expériences menées dans d'autres pays européens, notamment en Grande-Bretagne et au Danemark. La proposition paraît relever du bon sens, elle est même généreuse puisqu'elle suggère une alternative à la prison. C'est peut-être pourquoi elle ne fait pas l'objet de débats. Peut-être aussi parce qu'en France les spécialistes de la « dé-radicalisation » sont plutôt rares. Peut-être enfin parce que nos connaissances sur les processus de radicalisation et de « dé-radicalisation » sont encore bien incertaines et ne font pas l'unanimité chez les spécialistes (pour une revue en français voir Sommier, 2012). En définitive, il reste l'impression que ceux qui, notamment parmi les politiques, invoquent la notion de « dé-radicalisation » ne savent pas exactement de quoi ils parlent.

Le clivage illustré par ces trois exemples relève de la distinction que l'on peut établir entre pensée scientifique et pensée sociale. Selon Rouquette (2009), la première se caractérise notamment par le respect des règles de la logique hypothético-déductive qui veut, par exemple, qu'un événement considéré comme une cause doit en principe apparaître avant (au sens chronologique du terme), un événement considéré comme une conséquence du premier. Cette logique conduit en outre à une certaine prudence par rapport à nos perceptions ou à nos

intuitions immédiates. Rappelons-nous que les hommes du Moyen Âge croyaient que le soleil tournait autour de la terre parce qu'ils le voyaient quotidiennement se déplacer d'est en ouest. Et souvenons-nous que pendant longtemps, les européens crurent que tous les cygnes étaient blancs. Lorsque sur un plateau de télévision, une invitée rappelle au journaliste qu'il est très difficile dans une foule de savoir qui vient de banlieue et qui n'en vient pas. Lorsqu'elle ajoute que si cette identification repose sur un critère ethnique, elle ne pourra conduire qu'à la conclusion d'une présence minoritaire (10 %), elle ne fait que ramener le journaliste vers les rives du raisonnement scientifique.

La pensée scientifique obéit en outre à un principe de soumission à l'épreuve des faits. Lorsqu'elle est confrontée à des faits qui contredisent ses conclusions, elle est conduite à amender ces dernières pour les faire évoluer. Ainsi, quand une responsable associative rappelle que les djihadistes brûlent leurs pièces d'identité, elle avance un fait qui contredit l'efficacité supposée de la déchéance de nationalité.

Dans un registre très différent de la pensée scientifique, la pensée sociale se caractérise par une polysémie des objets et des relations qu'elle manipule. Par exemple, ainsi que l'explique Rouquette, l'énoncé « la démocratie, c'est la liberté » peut aussi bien signifier que la démocratie est la condition de la liberté qu'elle en est la garante. De plus, dans un tel énoncé, on peut aussi s'interroger sur les acceptions des termes « démocratie » et « liberté ».

L'emploi incantatoire du terme « dé-radicalisation » procède de cette polysémie parce que le mot ne renvoie ni à un concept clair, ni surtout à des techniques ou à une méthode éprouvées.

La pensée sociale se caractérise également par les délimitations qu'elle impose aux champs qu'elle investit. C'est une pensée quotidienne qui limite sa portée à des temporalités et à des espaces précis. Elle ne se préoccupe guère de la portée universelle des observations, des hypothèses ou des inférences qu'elle est amenée à produire. L'important est le plus souvent « l'ici et le maintenant ». La proposition de déchéance de nationalité pour les djihadistes relève exactement de ce principe de délimitation. Elle ne tient compte ni du droit, ni d'une logique d'efficacité.

Enfin, cette pensée repose sur un principe de validation sociale.

Le crédit que nous attribuons à un énoncé dépend essentiellement du rapport que nous entretenons avec son auteur. Si nous considérons que ce dernier nous ressemble (sociologiquement et surtout idéologiquement), nous aurons tendance à tenir cet énoncé pour valide. En définitive, dans la pensée sociale, les principes du vrai et du faux sont surdéterminés par le jeu complexe des différenciations et des identifications qui nous reliait aux autres. À la suite des marches des 10 et 11 janvier, les commentateurs sont nombreux à ne pas *voir* beaucoup d'habitants des banlieues dans les rassemblements. Il existe en effet quelques raisons de croire que ces citoyens étaient sous-représentés. On sait qu'il y a parmi eux beaucoup de personnes issues de l'immigration maghrébine ou sub-saharienne, dont probablement beaucoup sont également de confession musulmane. On suppose que ces personnes n'ont jamais véritablement apprécié les caricatures publiées par *Charlie Hebdo*. Tous ces éléments convergent pour valider socialement la théorie de la sous-représentation de certaines populations dans les marches républicaines. Pourtant, aucune observation sérieuse, ni aucune mesure fiable ne peut le confirmer.

3.3 Qui est qui ?

Français ? D'origine maghrébine ? Arabes ? Musulmans ? Juifs ? La confusion est à son comble. Comment ne pas s'y perdre ? Le 13 janvier, le présentateur du journal télévisé d'une chaîne publique se prend les pieds dans le tapis. Il introduit un reportage en parlant d'un « musulman marié à une Française ». Quelques jours plus tard, il se fera reprendre par l'une des invitées d'une émission qu'il anime. Elle lui fait alors remarquer la confusion des dénominations qu'il avait employées : « Ce n'est pas un musulman marié à une Française, c'est un Français musulman marié à une Française qui n'est peut-être pas musulmane ou qui est peut-être catholique. Mais le poids des mots est très important. » À son corps défendant, le journaliste s'excusera en direct de sa confusion. Mais il est vrai que le poids des mots est important. En d'autres temps à propos de l'attentat de la rue Copernic un Premier ministre avait déclaré : « Cet attentat odieux voulait

frapper les Israélites qui se rendaient à la synagogue et qui a frappé des Français innocents qui traversaient la rue Copernic ¹. »

On se trouve ici confronté à un problème de catégorisation croisée finalement assez complexe puisqu'il implique au moins trois niveaux (la nationalité, la confession et l'origine), dont chacun compte de deux à quatre modalités. Ainsi, en résumant la nationalité à deux modalités (Français *vs* non Français), la confession à quatre (non croyants, chrétiens, juifs, musulmans) et l'origine à trois (française, maghrébine, autre), on parvient quand même à un tableau de 2 x 4 x 3 cases, soit 24 sous-catégories... Or, que sait-on des effets de la catégorisation croisée ?

Catégorisation simple et catégorisation croisée

Supposons que l'on vous demande de décrire « les hommes en général », puis « les femmes en général ». Dans un tel cas de catégorisation simple, vous aurez probablement tendance à vous laisser aller au biais d'accentuation évoqué précédemment (cf. 2.4). Ainsi, vous aurez notamment tendance à maximiser les différences entre hommes et femmes dans vos descriptions. Si l'on vous demande en outre de porter une appréciation globale sur ces deux groupes, il y a fort à parier qu'elle sera davantage positive pour le groupe auquel vous appartenez. On parle ici d'un biais de favoritisme endo-groupe. Mais supposons à présent que vous décriviez les « jeunes hommes en général », les « hommes âgés en général », les « jeunes femmes en général » et enfin les « femmes âgées en général ». Dans un tel cas, on peut s'attendre à ce que le biais d'accentuation soit beaucoup moins actif, de telle sorte que vos descriptions ne seront finalement pas aussi contrastées qu'on aurait pu le croire. Par ailleurs, si l'on vous demande ensuite de porter un jugement sur les hommes et les femmes, on devrait observer un effet moins important de favoritisme endo-groupe. C'est en tout cas ce que montrent Deschamps et Doise dès 1978. Depuis leurs travaux, on sait que dans les situations de catégorisation croisée, les effets du biais d'accentuation et du biais de favoritisme ont tendance à s'atténuer. Mais que se passe-t-il lorsque

1. Le 3 octobre 1980, à propos de l'attentat de la rue Copernic.

les individus mobilisent des catégorisations multiples ? L'effacement des effets des biais d'accentuation et de favoritisme sont-ils encore plus nets ? Si l'on en croit Hall et Crips (2005), il semble que l'on puisse répondre à cette question par l'affirmative. Plus le nombre de catégories mobilisées est important et plus les individus ont tendance à produire des descriptions similaires des différentes combinaisons qu'ils décrivent. Et moins ils ont tendance à favoriser leur propre groupe au détriment de l'autre.

Les variations des effets dont nous parlons ici se retrouvent lorsque nous avons à porter un jugement sur une personne en particulier. Lorsque cette personne est envisagée comme membre d'un autre groupe que le nôtre (catégorisation simple), l'effet de favoritisme endo-groupe a toutes les chances d'apparaître à son maximum. Mais si cette personne est appréhendée à partir d'une catégorisation multiple (*i.e.* : nationalité, origine, confession), cet effet tend à diminuer (Crisp, Hewstone et Rubin, 2001). On parle ici d'un phénomène de « dé-catégorisation » (Brewer et Miller, 1984). Si les catégories nous sont très utiles lorsqu'il s'agit de percevoir ou de décrire autrui (notamment en raison des stéréotypes qu'elles suggèrent), lorsque leur nombre s'accroît, leurs multiples combinaisons nous perturbent. Tant et si bien que nous en faisons finalement abstraction, ce qui provoque une diminution des effets des biais d'accentuation et de favoritisme. Toutefois, Hall et Crips mettent aussi en évidence une condition indispensable à l'obtention d'un tel phénomène. Pour qu'il se produise, il est nécessaire que les catégories mobilisées par les individus n'aient aucun rapport les unes avec les autres. Or, en principe, la nationalité, l'origine et la confession sont bien des catégories indépendantes. Mais les utilisons-nous comme telles ? Probablement pas. Contrairement aux participants des expérimentations imaginées par les psychologues sociaux, les individus ont le choix d'utiliser les catégories qui leur semblent les plus pertinentes ou les plus utiles. Ils peuvent même choisir de sur estimer certaines combinaisons catégorielles tout en en « oubliant » d'autres. L'association entre l'origine maghrébine et la confession musulmane paraît évidente à beaucoup. Mais pense-t-on qu'il puisse exister des personnes athées et d'origine maghrébine ? Ou bien des Français d'origine française et musulmans ? C'est probablement ce type d'oubli qui conduit aux confusions évoquées plus haut, mais pas seulement.

Critères primaires de catégorisation

On comprend que dans la vie quotidienne, les difficultés causées par l'utilisation d'un système de catégorisation croisée complexe peuvent être contournées en privilégiant certaines de ses combinaisons. Mais une autre façon de réduire la complexité peut aussi passer par le choix arbitraire d'une catégorie parmi toutes celles qui pourraient être disponibles. Qu'est-ce qui guide alors les individus pour choisir telle catégorie plutôt que telle autre ? Pour bon nombre de chercheurs, les catégories qui priment sur les autres sont l'appartenance sexuée, le morphotype ou l'âge (Brewer & Lui, 1989). Mais il est également possible que la manière dont nous percevons les autres en tant que membres de catégories distinctes repose sur des détails de l'aspect vestimentaire, pour peu que ces détails aient un sens dans un contexte particulier (Stangor *et al.*, 1992). En fait, les catégories qui nous sont les plus accessibles sont celles qui reposent sur des critères facilement perceptibles (cf. De la Haye, 1998). Or quels sont les critères facilement perceptibles de la nationalité, de l'origine ou de la confession ? Pour la première de ces catégories la réponse n'est pas évidente, mais pour l'origine on devine que le morphotype puisse constituer un critère perceptible tandis que pour la confession, ces sont des éléments de la tenue vestimentaire qui peuvent jouer ce rôle. Si l'on se met à présent dans la position de monsieur « Dupont », « Français de souche » et de confession catholique, confronté à la catégorisation croisée nationalité – origine – confession, il y a tout lieu de penser que pour catégoriser autrui, des aspects morpho typiques renvoyant à l'origine ou vestimentaires renvoyant à la confession constitueront des indices de catégorisation premiers. On comprend alors que pour monsieur « Dupont », « les autres » pourront être les Arabes, s'il privilégie des indices morpho typiques, les musulmans ou les juifs s'il privilégie des indices vestimentaires. Voilà comment, à l'instar du journaliste que nous évoquions plus haut, monsieur « Dupont » en arrivera peut-être à distinguer un musulman d'une Française.

3.4 Les moutons noirs de la République

Le 11 janvier, l'humoriste Dieudonné publie sur sa page Facebook le message suivant « Je me sens Charlie Coulibaly ». La déclaration est

marquée de l'ambiguïté qui caractérise le personnage. Trois jours après, il est placé en garde à vue pour finalement être libéré le soir même. Les autorités judiciaires annoncent qu'il sera jugé en correctionnelle pour « apologie du terrorisme ».

Le 13 janvier, le célèbre journaliste Philippe Tesson, invité d'une chaîne de radio s'exprime à propos des événements. Il tient les propos suivants : « C'est ça notre problème actuellement, c'est les musulmans qui mettent en cause la laïcité ! » et il ajoute : « C'est les musulmans qui amènent la merde en France aujourd'hui ! » Immédiatement, il subit la réprobation du journaliste qui lui fait face et plus tard, de nombreuses critiques voient le jour sur les réseaux sociaux. Finalement, le Parquet de Paris ouvre une enquête pour « provocation à la haine », tandis que Tesson tente de molles excuses dans plusieurs médias.

Mais il n'y a pas que des personnages connus qui vont exprimer des opinions problématiques. Un article publié le 19 janvier dans *Libération*¹ dénombre près de trente condamnations d'anonymes pour « apologie du terrorisme » ou « menace d'action terroriste ». Il précise que selon le ministère de la Justice, le 16 janvier on comptabilisait 69 procédures judiciaires ouvertes pour ces motifs. L'article indique enfin que les condamnations prononcées paraissent souvent disproportionnées au regard des faits reprochés. Et qu'elles concernent souvent aussi des personnes dont on a du mal à imaginer les liens avec les réseaux terroristes. Il donne ainsi l'exemple d'un homme condamné à 18 mois de prison, dont 12 fermes pour avoir publié sur sa page Facebook les mots suivants : « Un coup de crayon et un coup de kalach c'est la même chose. » Ou encore celui d'un homme ivre, condamné à 6 mois pour avoir déclaré : « Ils ont tué Charlie, moi j'ai bien rigolé. » Tous ces faits paraissent grotesques. Mais ils traduisent une dérive inquiétante qui conduit les journalistes à s'interroger : « Comment expliquer une telle sévérité ? » On peut tenter de répondre à cette question en invoquant deux phénomènes largement étudiés par la psychologie sociale. Il s'agit du contrôle social (Gibbs, 1981) et du « *black sheep effect* » (Marquès, Yzerbyt et Leyens, 1988), dit aussi « effet brebis galeuse ».

1. S. FAURE et F. DURUPT, *Qui sont les personnes interpellées depuis le 7 janvier, notamment pour « apologie du terrorisme » ?*, www.liberation.fr, 19/01/2015.

Le contrôle social

On parle de contrôle social lorsque les témoins d'un comportement contre normatif vont manifester leur désapprobation à l'égard de son auteur. Le contrôle social peut prendre des formes très légères (regard désapprobateur, soupir, etc.), mais il peut également revêtir des formes plus sévères comme par exemple une interpellation par un représentant de l'ordre. L'un des déterminants de l'exercice du contrôle social est relatif au sentiment d'implication ressenti par les individus (Chekroun et Brauer, 2004). Ce sentiment est dépendant de l'importance accordée à la norme transgressée. Plus les individus accorderont de l'importance à cette norme, et plus ils se sentiront impliqués lorsqu'ils seront témoins de sa transgression. Par ailleurs le sentiment de responsabilité contribue à l'implication des individus lorsqu'ils sont témoins de la transgression d'une norme. Le sentiment de responsabilité est donc un facteur qui conduit à favoriser l'exercice du contrôle social. Ajoutons enfin que les témoins d'un comportement contre normatif ressentent davantage d'émotions morales (honte, indignation), lorsque l'auteur est membre de leur propre groupe que lorsqu'il s'agit d'un membre d'un autre groupe. Ces émotions morales semblent renforcer la probabilité d'apparition du contrôle social (Chekroun et Nugier, 2005).

Ainsi, dans le contexte des événements de janvier 2015, on peut faire l'hypothèse que policiers et gendarmes se sentent encore plus impliqués qu'à l'habitude à l'égard des lois de la République et qu'ils sont surtout plus sensibles aux moindres signes de leur transgression. L'hypothèse est d'autant plus plausible que dans le climat d'union nationale qui règne alors, les lois de la République, sont autant de normes qui deviennent particulièrement saillantes. Enfin, lorsque les personnes interpellées pour « apologie du terrorisme » ou « menace d'action terroriste » étaient françaises, on peut supposer que leur comportement transgressif est à l'origine d'émotions morales ressenties par les représentants des forces de l'ordre, ce qui a pu encourager davantage encore l'exercice d'un contrôle social.

L'effet brebis galeuse

Cet effet concerne les jugements que nous pouvons porter sur l'auteur d'un comportement déviant. Si cet individu appartient au même groupe que le nôtre, nous aurons tendance à porter sur lui un jugement plus sévère que s'il est membre d'un autre groupe. En d'autres termes, nous avons tendance à nous montrer moins tolérants envers les déviants membres de notre groupe qu'envers les déviants membres d'un autre groupe. L'effet est d'autant plus marqué que la norme a été préalablement fragilisée au sein du groupe. Dans ce cas, le seuil de tolérance à la transgression s'abaisse et des comportements qui auraient été perçus comme non désirables, mais pas forcément transgressifs, sont alors plus facilement désignés comme étant déviants (Marques, Abrams & Serôdio, 2001). Enfin, la dévalorisation des déviants, manifestée par l'effet « brebis galeuse », se produit lorsque les membres du groupe ressentent le besoin de renforcer les normes intragroupes (Pinto et Marques, 2008). En ce sens, l'effet « brebis galeuse » renvoie à un mouvement global de défense de l'identité des groupes.

À ce stade, on devine que beaucoup de conditions se trouvaient réunies pour que l'effet dont nous parlons se manifeste dans les tribunaux, lors des procédures de comparution immédiate. Des magistrats français avaient à examiner les cas de citoyens, le plus souvent français eux aussi. Ces citoyens avaient enfreint des lois fragilisées par les événements récents, lois dont il convenait de réaffirmer l'importance pour la communauté nationale. Ajoutons ici qu'il est probable que l'apparition d'un effet « brebis galeuse » ait été favorisée par une circulaire du ministère de la Justice qui, le 12 janvier, incitait les magistrats à faire preuve de fermeté à l'égard des infractions commises à la suite des attentats.

Les débats

Jusqu'où peut aller la liberté d'expression? Comment réaffirmer les valeurs de la laïcité? Celles de la République? Que penser de ces jeunes Français qui s'engagent dans le djihad? Quelle place pour l'Islam en France? Quelles réponses peut-on apporter au terrorisme? Dès le 7 janvier, ces questions viennent structurer le débat public. Dans ce chapitre, on tentera de mettre en évidence leur nature commune, puis on s'attardera sur la manière dont certaines d'entre-elles ont été abordées.

4.1 Des opinions aux certitudes

Les débats, les prises de positions et les interviews font rapidement apparaître que des notions telles que la liberté d'expression ou la laïcité donnent lieu à des définitions contrastées. Par exemple, pour certains, la liberté d'expression ne peut tolérer aucune limite. Mais pour d'autres, elle doit s'arrêter à la frontière de l'offense. Dans le même sens, les commentaires des spécialistes à propos de l'Islam suggèrent qu'il s'agit là d'une doctrine religieuse dont certains aspects peuvent admettre des interprétations différentes. En bref, tous ces thèmes du débat public renvoient à des objets complexes ou polymorphes.

Ils sont complexes car on comprend que pour être appréhendés dans leur plénitude, il est nécessaire de mobiliser plusieurs registres

de connaissances. Par exemple, la notion de liberté d'expression mobilise tout à la fois les registres philosophique, juridique et politique.

Ils sont polymorphes car ils peuvent apparaître dans la société sous des formes variées. Par exemple, l'application du principe de laïcité peut conduire au bannissement de toute expression religieuse dans l'espace public. Mais elle peut également conduire à la protection de cette expression publique du religieux ¹. Dans le même sens, on sait que comme toute doctrine religieuse, l'Islam peut inspirer des pratiques relativement souples ou relativement radicales.

On doit également noter que les thèmes autour desquels s'organise le débat public renvoient à des enjeux identitaires ou de cohésion sociale. D'une part, on comprend aisément qu'en tant que doctrine religieuse, l'Islam puisse constituer un cadre identitaire puissant (cf. 5.2). Mais, dans une certaine mesure, il en va de même pour la liberté d'expression ou pour la laïcité, pensées comme valeurs fondamentales de la République.

D'autre part, au sein de certains des groupes qui constituent la société française, l'homogénéisation des positions relatives à ces questions constitue un enjeu de cohésion sociale. On sait par exemple que pour certains, l'Islam est perçu comme une menace à laquelle il convient de faire front de manière convergente.

Par ailleurs, on doit remarquer que les réponses apportées à toutes ces questions s'inscrivent dans des dynamiques sociales complexes qui impliquent, à des degrés divers, de nombreuses segmentations de la société française. On peut notamment citer les distinctions entre croyants et non croyants, sympathisants de gauche et sympathisants de droite, musulmans et musulmans intégristes. De sorte que l'on peut raisonnablement faire l'hypothèse que les interactions entre ces différents sous-groupes sont partiellement régulées par les réponses qu'ils apportent aux questions soulevées par la laïcité, la liberté d'expression ou l'Islam. De même que l'on peut s'attendre à ce qu'elles soient à l'origine de divisions au sein même de ces sous-groupes. Ainsi, il est à prévoir qu'une conception radicale de la laïcité divise les non croyants, de même qu'une conception radicale de l'Islam divise

1. Voir à ce propos l'interview de J. Bauberot, historien spécialiste de la laïcité, publiée sur le site www.tempsreel.nouvelobs.com le 06/12/2014.

les musulmans. En d'autres termes, ces questions sont au cœur de l'interaction sociale.

Enfin, il faut pointer qu'à propos des questions de la laïcité, de la liberté d'expression ou de l'Islam, il existe des textes qui en précisent les contours. Pour les deux premières, il s'agit de lois. Pour l'Islam, il s'agit bien sûr du Coran. Ces textes sont censés définir des formes orthodoxes. Mais pour beaucoup de nos concitoyens, ces textes sont mal connus ou parfois mal interprétés. De sorte que, dans l'esprit du « grand public », la complexité de ces questions perdure.

Comme on l'a écrit ailleurs (Moliner, 1996), des objets complexes ou polymorphes, porteurs d'enjeux d'identité ou de cohésion sociale et occupant une place prépondérante dans la dynamique des interactions sociales sont particulièrement propices à l'émergence de représentations sociales (cf. 2.1). Leurs ambiguïtés, les enjeux dont ils sont porteurs et la place qu'ils occupent dans les relations sociales conduisent les groupes à vouloir en imposer une vision hégémonique. De telle sorte que chacun ambitionne de voir sa propre conception prendre le pas sur celle des autres. Mais le processus représentationnel n'est envisageable que dans la mesure où aucune parole légitime ou orthodoxe n'est en mesure d'imposer une vision normative, coupant ainsi « l'herbe sous les pieds » du corps social dans ses tentatives de donner du sens aux objets de son environnement. Or, on l'a noté, les paroles légitimes ou orthodoxes à propos de la liberté d'opinion, de la laïcité ou de l'Islam (lois et texte sacré) sont mal connues. Il apparaît donc que toutes les conditions étaient réunies pour que ces questions donnent lieu à l'apparition de phénomènes représentationnels dans le grand public.

L'une des principales conséquences de ces phénomènes réside dans la transformation qu'ils vont opérer sur les opinions. En effet, à partir du moment où un groupe s'engage dans l'élaboration d'une représentation sociale, ses opinions concernant l'objet de représentation perdent progressivement leur caractère subjectif. Peu à peu, les individus oublient la relativité de leur point de vue (je pense que...) pour leur conférer le statut de certitudes (je sais que...). Cette transformation répond à un principe de réduction de l'incertitude. Il faut ici se souvenir que l'une des fonctions premières des représentations est la compréhension et l'interprétation de l'environnement social (cf. 2.1). Dans cette perspective, aux yeux de ceux qui la partagent,

une représentation ne doit pas apparaître comme une vue de l'esprit, mais bien plutôt comme le reflet d'une réalité extérieure (Moscovici, 1961). Dans la théorie des représentations sociales, on parle d'un processus *d'objectivation*. Ce processus emprunte souvent la voie de l'imagerie, qu'elle soit visuelle ou mentale. Il s'agit alors de donner une forme concrète aux produits de la pensée. On se souvient que rapidement après les attentats de janvier 2015, l'image du crayon est venue symboliser la liberté d'expression. Mais le processus d'objectivation peut également emprunter la voie langagière. On citera tout particulièrement des formules de style telles que la métaphore et la métonymie.

La métaphore est un procédé qui consiste à associer deux mots ou deux expressions sur la base d'un rapport supposé d'analogie. Son but est d'éclairer, d'illustrer ou de préciser le sens d'un de ses termes par celui de l'autre. Par exemple, le 7 janvier 2015, le site *afrique.lepoint.fr* titre l'un de ses articles : « Nigeria — Boko Haram : la *pieuvre terroriste* déborde sur les pays voisins. »

La métonymie repose sur un principe de substitution entre des termes sémantiquement voisins. Ce voisinage résulte de relations diverses entre les termes ¹. Dans la plupart de ses formes, la métonymie permet une simplification de l'expression. Par exemple, dans l'expression « La loi sur l'interdiction du voile à l'école », le terme « voile » se substitue à celui de « signes religieux ostentatoires ». Suite au 7 janvier, de nombreux quotidiens titrent « La France sous le choc », substituant ainsi la France aux Français.

Bien qu'elles aient exclusivement recours au langage verbal, on devine que métaphores et métonymies entretiennent un rapport étroit avec l'imagerie. Avec « la *pieuvre terroriste* », on voit les tentacules qui se répandent de toutes parts, avec « le voile à l'école », on voit cette pièce de tissu qui recouvre les cheveux des jeunes filles. La « France sous le choc » nous suggère l'image d'une personne envahie par la stupeur et l'émotion. C'est ainsi que ces formules de style participent de l'objectivation des opinions.

1. Ces relations sont nombreuses. On peut citer la relation contenant/contenu (boire une bonne bouteille), la relation objet/matière (elle porte un vison), la relation auteur/œuvre (il a acheté un Picasso), ou encore la relation partie/tout (au volant de mon six cylindres), etc.

En raison des spécificités des objets sur lesquels ils portent, en raison des enjeux et des clivages sociaux liés à ces objets, les débats qui se multiplient à la suite des attentats contribuent à alimenter la formation de représentations sociales à propos de la laïcité, de la liberté d'expression ou de l'Islam. En ce sens, ils contribuent donc à transformer les opinions sur ces questions en autant de certitudes différentes, selon les différents segments de la société française.

4.2 Surveiller, punir ou prévenir?

Dès les premiers jours qui suivent les attentats, des personnalités politiques de tous bords vont faire des propositions pour contrer la menace terroriste. Le 15 janvier, un article dans *Le Monde* en dénombre vingt et une ¹. Elles se répartissent en trois catégories égales. La première regroupe des mesures de surveillance (ficher mieux et plus les terroristes, mieux coordonner l'antiterrorisme, mieux surveiller l'Internet, faire adopter l'enregistrement des données des dossiers passagers du transport aérien, utiliser la protection judiciaire de la jeunesse à des fins de renseignement, renforcer le contrôle aux frontières, faire un « *Patriot Act* » à la française). Viennent ensuite des mesures répressives (expulser les imams radicaux, empêcher le retour des djihadistes sur le sol français, créer un crime « d'indignité nationale », ré-ouvrir le bagne de Cayenne, supprimer les allocations familiales aux familles dont les enfants n'ont pas respecté la minute de silence du 12 janvier, rétablir la rétention de sûreté après la peine, créer une « présomption de culpabilité » pour les djihadistes). Enfin, viennent des mesures davantage préventives (« dé-radicaliser » les islamistes, isoler en prison les plus radicaux, former les imams, associer les responsables religieux aux débats, « réfléchir » sur l'immigration, envoyer l'armée dans les banlieues, placer certains quartiers sous tutelle de l'État).

Sans qu'il soit possible de repérer des correspondances entre le type de propositions et les orientations partisans des uns et des autres, on doit constater que prise dans son ensemble, la « classe politique » envisage bel et bien le problème sous toutes ses facettes. Même si

1. www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2015/01/15/antiterrorisme-la-foire-aux-idees-poli-tiques_4557231_4355770.html

certaines de ses propositions paraissent peu réalistes. Mais on ne s'attardera pas ici sur cette question. On se concentrera plutôt sur les ressorts psychologiques qui sous-tendent le choix ou la préférence pour telle ou telle famille de mesures.

En 1958, Fritz Heider, un psychologue américain d'origine allemande, s'intéresse à la manière dont les individus expliquent les comportements dont ils sont les spectateurs. Il inaugure ainsi un champ de recherche qui sera à l'origine de milliers de publications scientifiques autour de ce que l'on appelle les théories de l'attribution causale. Heider remarque très vite que lorsque nous sommes sollicités pour apporter une explication du comportement d'autrui, nous pouvons produire deux grandes familles d'explications.

Les explications *externes* renvoient au contexte dans lequel est survenu le comportement à expliquer. Elles accordent ainsi la priorité aux circonstances en considérant que n'importe quel individu placé dans des circonstances similaires aurait agi de la même façon que la personne dont nous voulons expliquer le comportement. Si l'on nous montre le film d'un automobiliste qui, un dimanche après-midi, boucle sa ceinture de sécurité avant de démarrer son véhicule, le choix d'une explication externe nous conduira à penser que son geste s'explique par la perspective d'un contrôle routier. Ici, ce sont les circonstances et les données de la situation (il y a beaucoup de contrôles le dimanche), qui rendent compte de la logique du comportement à expliquer.

Les explications dites *internes* renvoient aux spécificités de l'acteur. Elles accordent la priorité à sa personnalité, à ses aptitudes ou à ses motivations et intentions. En ce sens, elles conduisent à penser que les raisons du comportement à expliquer n'ont rien à voir avec les circonstances dans lesquelles il survient, mais bien au contraire avec les caractéristiques personnelles de son auteur. Pour rendre compte du comportement de notre automobiliste, le choix d'une explication interne nous conduira donc à penser qu'il s'agit de quelqu'un de particulièrement méticuleux ou respectueux des lois.

On comprend que le choix d'une explication externe a pour effet de minimiser la responsabilité de l'acteur. Au fond, en faisant un tel choix, on considérera que compte tenu des circonstances, n'importe qui aurait pu adopter le même comportement. Au contraire, le choix d'une explication interne maximise la responsabilité de l'acteur. En

faisant un tel choix, on considère que le comportement n'est imputable qu'aux caractéristiques personnelles de l'acteur, à ses motivations ou à ses intentions.

Mais qu'est-ce qui détermine le choix d'une explication interne ou externe ? Avant de répondre à cette question, il faut d'abord préciser que de très nombreuses recherches montrent que lorsque nous sommes en position de spectateur, nous avons tendance à privilégier les explications internes au détriment des explications externes. C'est ce qu'à la suite de Ross (1977), on a appelé « l'erreur fondamentale ». Mais cette disposition assez largement partagée peut être modulée par l'action d'autres facteurs. Parmi ceux-ci, il faut noter la nature des relations que le spectateur entretient avec l'acteur, ainsi que la nature du comportement à expliquer.

Lorsque le spectateur entretient une relation globalement positive avec l'acteur (par exemple en pensant tout simplement qu'ils font tous deux partie du même groupe), il aura tendance à choisir des explications internes pour des comportements positifs ou socialement valorisés et des explications externes pour des comportements négatifs ou socialement dévalorisés. Ainsi, il maximisera la responsabilité de l'acteur lorsque celui-ci est impliqué dans des comportements positifs et la minimisera lorsque ces comportements sont négatifs.

Lorsqu'au contraire, le spectateur entretient une relation globalement négative avec l'acteur (par exemple en pensant qu'ils appartiennent tous deux à des groupes différents), il aura tendance à choisir des explications externes pour des comportements positifs ou socialement valorisés et des explications internes pour des comportements négatifs ou socialement dévalorisés. Ainsi, il minimisera la responsabilité de l'acteur lorsque celui-ci est impliqué dans des comportements positifs et la maximisera lorsque ces comportements sont négatifs (pour une revue en français sur ces questions voir Deschamps et Moliner, 2008).

Revenons à présent aux propositions de nos politiques, censées répondre à la menace terroriste. On comprend que celles qui relèvent du registre de la surveillance répondent à une logique d'intentionnalité. Il s'agit en fait de surveiller des individus dont on soupçonne les intentions malveillantes à l'égard de la France. Ces propositions peuvent donc être considérées comme étant sous-tendues par des explications internes (intentions, motivations).

Les propositions qui relèvent du registre de la punition répondent plutôt à une logique de responsabilité. Il s'agit alors de punir des individus dont on impute les actes à des dispositions particulières qui les ont conduits à les commettre. Ces propositions peuvent donc être considérées elles aussi comme étant sous-tendues par des explications internes.

Enfin, les propositions qui relèvent du registre de la prévention répondent à une logique de contextualité. Il s'agit ici de faire en sorte que des individus ne soient victimes d'un contexte qui pourrait les amener à commettre des actes répréhensibles. Ces propositions peuvent donc être considérées comme étant sous-tendues par des explications externes.

Cette analyse, pour peu qu'on y accorde crédit, soulève une question. L'implication dans des projets ou des actions terroristes constitue évidemment un comportement répréhensible (donc négatif). Or, comme on l'a vu plus haut, ce facteur se combine avec le sentiment de similitude ou de différenciation entre spectateur et acteur. Il apparaît alors que les propositions qui relèvent de la surveillance ou de la punition, procèdent probablement d'un sentiment de différenciation, puisque comme on vient de le voir, elles sont sous-tendues par des explications internes. On peut alors s'interroger sur les politiques qui suggèrent des mesures de surveillance ou de punition. Estiment-ils que les individus impliqués dans des projets ou des actions terroristes ne font pas partie de notre communauté nationale ? Et les politiques qui prônent des mesures de prévention, probablement sous-tendues par des explications externes, pensent-ils le contraire ? On comprend alors toute l'importance des débats sur la ghettoïsation des banlieues ou sur « l'apartheid social » qui vont éclore au début de l'année 2015.

4.3 La force des valeurs

Le mouvement du 11 janvier 2015 s'affirme dans la défense de la liberté d'expression, de la laïcité et plus généralement des valeurs de la République. Beaucoup d'observateurs sont surpris par leur force mobilisatrice. Certes, l'émotion est exacerbée par la violence des attentats et par la personnalité de certaines de leurs victimes. Pourtant, les marches du samedi et du dimanche ne sont pas exclusivement

réservées à la mémoire des disparus. Il y a manifestement autre chose qui motive les participants. Si l'on visionne les images de ces journées, on remarque les affiches et autres pancartes qui affirment un attachement apparemment viscéral à la liberté d'expression, à la laïcité et à la République. Il y a évidemment de quoi surprendre dans une France de 2015 taradée par la crise économique, agitée par l'explosion des corporatismes et de l'individualisme, divisée par des choix partisans. Comment comprendre ce subit retournement ?

Pour tenter de répondre à cette question, on peut se tourner vers le concept de *Nexus* (Rouquette, 1988, 1994), qui tente d'établir un lien entre pensée « politique » et émotion. Selon Rouquette (1994, p. 68), les nexus seraient des « nœuds affectifs prélogiques » présentant trois caractères essentiels :

Il s'agirait d'une part, de concepts abstraits capables, à la manière d'un aimant, d'agrèger des opinions et de les orienter dans une direction convergente. Par exemple, à propos d'objets tels que le « patriotisme », le « conservatisme », la « droite » ou la « gauche », nous serions amenés à tenter d'afficher des positions cohérentes permettant notamment de justifier nos jugements et nos engagements.

D'autre part, ces concepts seraient investis d'une charge affective considérable. Pour les individus, ils constitueraient des pôles d'attraction ou de répulsion incontournables.

Enfin, les nexus auraient un caractère prélogique ou si l'on préfère irrationnel. Les individus seraient incapables d'explicitement leurs raisons de leur attachement ou de leur répulsion à leur égard.

Rouquette écrit (1994, p. 72) :

Le nexus n'est pas une construction destinée à comprendre et à maîtriser une portion ou un aspect de l'environnement matériel et culturel ; il est une cristallisation psychologique et sociale de certaines implications idéologiques non argumentées qui sont reçues *a priori* par un large groupe social, dans une époque donnée.

Dans sa définition du concept de nexus, Rouquette ajoute six propriétés :

1. Le nexus a un caractère collectif. Il est partagé par la majeure partie d'un groupe social ;
2. Le nexus a la capacité de masquer les différences individuelles ;

3. Le nexus est d'autant plus mobilisateur et rassembleur qu'il est menacé, ou que les individus le pensent comme tel ;
4. Le nexus fournit un cadre d'interprétation et de catégorisation des expériences individuelles ;
5. Le nexus s'exprime au travers d'un terme unique qui n'a pas d'équivalent ;
6. Le nexus appelle une rhétorique emphatique ou grandiloquente.

Rouquette complète ses définitions par une démonstration expérimentale. Il présente à des étudiants une liste de huit propositions issues du programme du NSDAP en 1920 ¹. Selon les cas, ces propositions sont attribuées à « un parti politique », au « parti national-socialiste » ou au parti « Nazi ». Aucune des propositions présentées ne fait référence à des questions de nationalité, d'origine ou de confession. Il s'agit de propositions de nature économique ou sociale. Les étudiants doivent indiquer s'ils acceptent ou rejettent ces propositions. Son hypothèse est que le mot « Nazi » active un nexus censé altérer les réponses des sujets. Il observe que lorsque les propositions sont attribuées au parti Nazi, le taux de rejet de ces propositions s'élève à 48 %. Lorsqu'elles sont attribuées soit à un parti politique, soit au parti national-socialiste, ce taux chute à 29 %. Pourtant chacun sait que le parti « Nazi » est exactement le parti « national-socialiste ». Mais à l'évidence, le mot « Nazi » provoque un effet particulier. Par ailleurs, Rouquette demande aux participants de justifier leurs réponses. Lorsqu'il examine les raisons invoquées par les sujets, il constate que lorsque le nexus « Nazi » a été activé, la majorité des justifications (65 %), fait référence à des principes généraux. Dans la condition « parti politique », la majorité des justifications (63 %), fait référence à des prises de position personnelles. Il semble donc bien que l'activation du nexus « Nazi », non contente d'entraîner un taux de rejet plus important, conduise aussi les participants à invoquer des principes généraux (donc probablement partagés) pour justifier leurs réponses. En d'autres termes, l'activation d'un nexus semble induire chez les participants une forme de raisonnement collectif, ou en tous cas moins individualisé.

1. Parti national-socialiste des travailleurs allemands, dirigé par A. Hitler.

Si l'on songe aux étiquettes verbales « liberté d'expression », « laïcité » ou « République », force est de constater qu'elles présentent de grandes similitudes avec le concept de nexus tel que le décrit Rouquette. Partant, on peut comprendre que les attentats du début janvier 2015 soient perçus par une proportion non négligeable de nos concitoyens comme des agressions frontales de ces nexus. Si l'on songe ensuite à la dimension affective du concept, on comprend également l'ampleur de la réaction au niveau individuel. Enfin, si l'on songe au caractère social des raisonnements impliqués par l'activation des nexus, on comprend peut-être mieux l'ampleur de la mobilisation collective.

4.4 L'orthodoxie républicaine

Au fil des jours qui succèdent aux attentats émerge un constat inquiétant. Peu à peu, apparaît l'idée qu'il existe en France une part non négligeable de nos concitoyens qui n'adhèrent pas forcément aux valeurs de la République. Cette idée s'alimente à une série de faits rapportés par les médias. On songe en premier lieu aux candidats au djihad dont on parle déjà depuis plusieurs mois. On songe évidemment aux terroristes du début janvier dont la nationalité française interroge. Mais il faut aussi penser aux deux cent incidents répertoriés le 8 janvier, dans les établissements scolaires, lors de la minute de silence en mémoire aux victimes de la veille. Tout comme il faut penser au comportement des « moutons noirs » dont nous avons parlé plus haut (cf. 3.4) ou aux théories conspirationnistes qui circulent sur Internet (cf. 2.4). Enfin, se rajoute à ces éléments un début de libération de la parole de ceux qui ne se sont pas reconnus dans le slogan « Je suis Charlie ».

En somme, l'opinion est exposée à un ensemble de faits incontestables qui suggèrent notamment que les valeurs de liberté d'expression et de laïcité ne font pas l'objet de consensus parfaits dans la société française.

Parmi les acteurs du débat public, beaucoup perçoivent là une menace à laquelle il convient de répondre. C'est ainsi que des députés proposent le rétablissement du service national afin de renforcer le lien entre les citoyens et la nation. Le 22 janvier, la ministre de

L'Éducation nationale avance une série de mesures visant une « mobilisation de l'école pour les valeurs républicaines ¹ », notamment la laïcité, la liberté d'opinion et la citoyenneté.

D'un point de vue psychosocial, ces réactions procèdent d'une dynamique orthodoxe dont on peut préciser les paramètres. Depuis le début des années 1970, Jean Pierre Deconchy (1971) a posé les bases d'une psychologie sociale de l'orthodoxie en forgeant le concept de *système orthodoxe*.

Un système orthodoxe résulte de l'imbrication d'une doctrine (politique, religieuse, idéologique) et d'un appareil institutionnel destiné à réguler la pensée, le langage et les comportements des individus qui adhèrent à cette doctrine.

Dans un tel système, l'individu orthodoxe est celui qui accepte et parfois demande ces régulations. En d'autres termes, non content d'adhérer à la doctrine, l'individu orthodoxe reconnaît pleinement la légitimité de l'institution régulatrice.

Enfin, dans un système orthodoxe, le corps doctrinal ne se résume pas à son objet (ex : la Société idéale, la République, le libéralisme, etc.). Il intègre également l'institution de régulation. Pour le dire autrement, les individus orthodoxes partagent les croyances relatives à l'objet de la doctrine. Mais ils sont aussi convaincus que l'institution régulatrice est indispensable à la pérennité ou à l'expansion de ces croyances.

L'une des propriétés remarquables des systèmes orthodoxes tient dans leur stabilité. Elle résulte de trois facteurs.

Le premier concerne l'efficacité de l'institution régulatrice. Plus cette dernière est en mesure d'opérer un contrôle sur l'information dispensée aux individus, plus elle est capable d'imposer des normes ou des interdits et plus elle favorise l'inertie du système.

Le second renvoie à la fonction identitaire des systèmes orthodoxes. En effet, les doctrines autour desquels ils s'organisent fournissent des points de repère qui permettent aux individus de se reconnaître lorsqu'ils partagent la doctrine et de se différencier lorsqu'ils ne la partagent pas (cf. chap. 5). Partant, tout écart à la doctrine est aussi un écart par rapport au groupe. Et toute mise en cause de la doctrine est une atteinte au cadre qui fonde le sentiment d'appartenance.

1. www.gouvernement.fr/action/une-ecole-qui-porte-haut-les-valeurs-de-la-republique

Dans cette perspective, les individus orthodoxes sont eux-mêmes les garants de la préservation du corps doctrinal.

Enfin, le troisième facteur de stabilité des systèmes orthodoxes repose sur les mécanismes cognitifs qu'ils induisent chez les individus. Deconchy (1980), montre que lorsque dans un système orthodoxe, les individus sont exposés à des contestations de la validité de leurs croyances, ils auront tendance à surestimer l'importance de ces croyances pour leur appartenance au groupe. En d'autres termes, dans un système orthodoxe, menacer ou critiquer le bien-fondé d'une croyance a pour effet paradoxal de renforcer le rôle que joue cette croyance dans le sentiment identitaire d'appartenance au groupe orthodoxe.

Si l'on applique à présent les propositions de Deconchy au cas qui nous occupe, on voit que les valeurs de la République, la liberté d'opinion et d'expression, tout comme la laïcité peuvent constituer certains des principaux éléments d'une doctrine républicaine. On voit également que cette doctrine s'accompagne d'un appareil institutionnel conséquent où l'École occupe une place privilégiée de par son rôle de socialisation et d'intégration des plus jeunes dans la communauté citoyenne. On devine enfin le rôle identitaire qu'un tel système orthodoxe peut jouer chez les individus. D'une part, les valeurs de la République s'inscrivent dans le récit national ; d'autre part elles sont transmises par une institution qui s'impose à tous les citoyens dès leur plus jeune âge.

Or, les attentats du début janvier 2015 sont des attaques frontales contre deux éléments du corps de doctrine du système orthodoxe républicain, la liberté d'expression et la laïcité. Partant, le système réagit de façon parfaitement prévisible en plaçant justement ces éléments de doctrine au cœur de sa riposte. Dans les propositions de la ministre de l'Éducation nationale, on trouve le projet d'une amélioration de la formation des enseignants à la laïcité. On trouve aussi le projet de l'instauration d'une « journée de la laïcité ». On trouve également le projet d'une éducation des élèves aux médias et à l'information, dans le but d'accroître leurs facultés de jugement, d'argumentation et de débat.

Ajoutons enfin que le raidissement du système orthodoxe républicain prendra parfois une forme originale. Certains proposeront en effet l'hybridation de deux instances régulatrices dont l'une — le

service national — a pourtant disparu. C'est ainsi que germeront ici ou là des propositions visant à réintroduire l'uniforme à l'école ou encore d'y rendre la Marseillaise obligatoire.

Identité, différenciation et sens commun

Dans les chapitres qui précèdent, on a commenté plusieurs événements marquants qui ont suivi les attentats de janvier 2015. Comme on a pu le voir, la psychologie sociale permet d'apporter diverses explications de ces événements. Mais cette discipline nous fournit-elle des cadres théoriques généraux permettant de porter sur ces événements un regard global ? On peut tenter d'en décrire au moins trois.

5.1 Principes de l'identité

Entre la fin du XIX^e siècle et la première moitié du XX^e, les pères fondateurs de l'approche psychologique de l'identité (James, 1890 ; Mead, 1934-1963), posent les bases d'une conception qui distingue deux dimensions du phénomène. D'une part, l'individu se caractériserait par des traits qu'il partage avec beaucoup d'autres personnes et qui signalent son appartenance à des groupes ou catégories. Ce serait la dimension sociale de l'identité. D'autre part, l'individu se caractériserait aussi par des traits plus spécifiques, plus idiosyncrasiques. Ce serait donc la dimension personnelle de l'identité. Aujourd'hui, cette distinction entre identité sociale et identité personnelle reste d'actualité.

Dans une perspective psychosociale, l'identité peut se définir comme « [...] un phénomène subjectif et dynamique résultant d'un

double constat de similitudes et de différences entre soi, autrui et certains groupes » (Deschamps et Moliner, 2008, p. 9). L'identité est donc le sentiment qu'éprouve un individu d'être à la fois semblable à certains et différent d'autres. Mais c'est aussi le sentiment de rester semblable à soi-même.

La dimension sociale renvoie au fait que l'individu se perçoit comme semblable à d'autres. C'est cette perception qui fonde la construction d'un « Nous ». Toutefois, on remarquera que cette construction n'est possible que dans la mesure où peut s'envisager l'existence d'individus différents formant ce que l'on pourra nommer « les autres ».

La dimension personnelle renvoie au fait que l'individu se perçoit comme unique et peut envisager l'existence d'un « Je ». Mais ce sentiment d'unicité n'est possible qu'en comparaison à un « autre », perçu comme différent.

Ainsi, on comprend que dans ses deux dimensions, personnelle et sociale, le sentiment d'identité est consubstantiellement dépendant de la perception d'une *altérité*. Pour exister autant conceptuellement que subjectivement, la conscience du « Nous » nécessite celle des « Autres » et la perception d'une unicité du « Soi » implique la conscience d'un « Autrui », forcément différent.

Par ailleurs, sur un plan empirique, le « Nous », les « Autres » et le « Soi » apparaissent comme des ensembles cognitifs portés par les individus. En d'autres termes, il s'agit de représentations. Plusieurs chercheurs se sont penchés sur l'organisation des représentations de soi, des représentations endo-groupe (nous) et exo-groupe (eux). La représentation de soi est envisagée comme un ensemble d'informations dont l'individu dispose à propos de lui-même. *A priori*, on serait tenté de supposer qu'il existe autant de représentations de soi que d'individus. Toutefois, certains travaux montrent des similitudes troublantes dans les descriptions que les individus produisent d'eux-mêmes. Ce qui laisse supposer l'existence d'un modèle idéal du soi (Doise, 1999).

Les représentations endo-groupe et exo-groupe se définissent également comme des ensembles d'informations relatives aux groupes d'appartenance et de non appartenance (Deschamps, 1973 ; Doise, 1973). Le modèle le plus communément admis de leur organisation est celui de la stéréotypie. On considère alors que ces représentations

s'organisent autour de traits de personnalité ou de comportements régulièrement associés aux membres des groupes en question (Leyens, Yzerbyt et Schadron 1996).

Les contenus des représentations de soi, des représentations endo-groupe et exo-groupe fournissent des éléments permettant aux individus d'estimer leur proximité ou leur distance. Lorsque, soumis au biais d'accentuation (cf. 2.4), nous percevons de grandes différences entre « Nous » et les « Autres », c'est parce que nous sommes focalisés sur les éléments de ces représentations que nous jugeons les plus éloignés. Au contraire, lorsqu'un individu éprouve un sentiment d'identification à un collectif, c'est parce qu'il se focalise sur des éléments qu'il estime semblables dans sa représentation de « Soi » et dans sa représentation du « Nous ».

Pour Williams James (1890), le concept de « Soi » cristallise la notion d'identité. Selon cet auteur, le Soi est constitué de deux composantes : le « Je » et le « Moi ». La première renvoie à un sujet agissant et connaissant, capable d'éprouver des émotions ou d'avoir des souvenirs. La seconde renvoie aux caractéristiques de ce sujet, telles que perçues ou connues par lui-même (par exemple les caractères physiques, les liens sociaux, les jugements d'autrui).

Georges Herbert Mead (1934) précise et approfondit ces propositions. Pour lui, le « Je » correspond à la partie psychologique (personnelle) du « Soi », tandis que le « Moi » correspond à sa partie sociologique (sociale). Le « Je » désigne le « Soi » en tant que sujet et le « Moi » le désigne en tant qu'objet, résultante des jugements d'autrui. Mead ajoute que le « Soi » tire sa spécificité de la tension particulière qui se noue, chez une même personne, entre le « Je » et le « Moi ».

À partir des années 1970 émergent des conceptions moins philosophiques et davantage cognitivistes du « Soi ». On l'envisage alors comme une structure cognitive. C'est-à-dire comme un ensemble de connaissances dont l'individu disposerait à propos de lui-même. Selon les auteurs, la structuration de tels ensembles a donné lieu à différentes descriptions (pour une revue en français cf. Martinot, 2002). Mais aujourd'hui, c'est cette conception qui domine en psychologie sociale.

Les considérations qui précèdent permettent de jeter un regard original sur certains des événements qui se sont déroulés à la suite des attentats. Songeons par exemple à l'affichage individuel de l'adhésion

au slogan « Je suis Charlie ». Cet affichage se traduit aussi bien par la mise en évidence d'un signe (l'autocollant, le logo sur les pages Facebook, le Tweet), que par la participation aux marches républicaines ou encore par l'achat du « numéro des survivants ». Sur le plan identitaire et d'un point de vue individuel, ces comportements peuvent s'interpréter comme l'intégration dans le Soi d'une affirmation de solidarité avec les victimes en même temps qu'un attachement à la liberté d'expression. Mais on comprend alors que ces multiples « réaménagements » du Soi, même s'ils ne sont que provisoires, préparent l'émergence d'un « Nous » qui les rassemble. Or, en vertu du principe d'altérité qui sous-tend ce type de phénomène, il est nécessaire que ce « Nous » s'édifie par rapport à un « Eux » qui lui fasse pendant. *A priori*, « Eux » désigne les terroristes. Mais plus généralement il désigne aussi tous ceux qui sont perçus comme des ennemis de la liberté d'expression. Cet exo-groupe est donc, par construction, appelé à incorporer les conspirationnistes (cf. 2.4), les « moutons noirs » (cf. 3.4) et tous ceux qui plus tard oseront dire qu'ils ne sont pas « Charlie ».

La théorie de l'Identité sociale

À partir du début des années 1970, Henri Tajfel élabore une théorie majeure de l'identité. Il s'agit, aujourd'hui encore, de l'une des théories dominantes de la psychologie sociale. Selon Tajfel (1974), le sentiment d'identité reposerait sur une motivation fondamentale : la motivation à la valorisation du soi. D'après lui, tout individu chercherait à édifier et à préserver une image positive de lui-même. Mais, puisque l'être humain est un être social, la valorisation du soi reposerait sur la valorisation du groupe (ou des groupes) auquel l'individu appartient. Ainsi, pour chaque individu, l'identité sociale serait « liée à la connaissance de son appartenance à certains groupes sociaux et de la signification émotionnelle et évaluative qui résulte de cette appartenance » (Tajfel, 1972, p. 292).

Toutefois, l'appartenance à un groupe donné ne contribuerait à l'élaboration d'une identité sociale positive que si les caractéristiques de ce groupe peuvent être comparées favorablement à celles d'autres groupes, autrement dit, que si une différence évaluative existe en faveur du groupe d'appartenance : « Un groupe social préservera la contribution qu'il apporte aux aspects de l'identité sociale de l'individu, positivement évalués par cet individu, seulement si ce groupe

peut garder ces évaluations positives distinctes des autres groupes. » (Tajfel, *ibid.*, p. 296).

C'est ainsi que, motivés à la valorisation du soi, les individus chercheraient régulièrement à établir des comparaisons favorables entre leur propre groupe et les autres.

Les nombreux travaux menés dans le cadre de la théorie de l'identité sociale suggèrent que les individus peuvent emprunter deux voies pour parvenir à des comparaisons favorables à leur groupe d'appartenance (cf. Deschamps et Moliner, 2008).

La voie cognitive consiste à attribuer aux autres groupes des caractéristiques négatives. Cette stratégie explique les connotations régulièrement péjoratives des stéréotypes que beaucoup de groupes entretiennent les uns à propos des autres.

La voie comportementale consiste à adopter des comportements discriminatoires à l'endroit des membres de l'autre groupe. De fait, celui qui discrimine place l'autre dans une position d'infériorité. Il concrétise ainsi une situation de comparaison sociale qui lui est forcément favorable.

On remarquera que la théorie de l'identité sociale conduit à porter un regard original sur les comportements de dénigrement et de discrimination. Selon le sens commun, ces comportements seraient inspirés par une volonté de nuire à autrui (détestation, haine de l'autre, etc.). Mais la théorie de l'identité sociale conduit plutôt à penser qu'ils sont avant tout motivés par l'amour de soi. Celui qui exprime des jugements négatifs sur « l'autre », pensé comme membre d'un exogroupe, celui qui discrimine a peut-être comme motivation première la valorisation du soi. Cette hypothèse est corroborée par certains travaux qui attestent d'une augmentation de l'estime de soi chez des sujets qui ont eu l'occasion d'exprimer des jugements négatifs sur les membres d'un exogroupe (Branscombe & Wann, 1994).

Dans le cas qui nous occupe, la théorie de l'identité sociale est d'une importance considérable car elle laisse supposer que les catégorisations sociales évoquées plus haut (cf. 3.3) sont lourdes de conséquences. Les distinctions qui, dans l'opinion, se dessinent entre « Français » et « musulmans » ou entre « Français » et « Arabes » ne relèvent pas de simples effets de dénomination. De même que les distinctions qui émergent entre ceux qui sont « Charlie » et ceux qui finiront par exprimer qu'ils ne le sont pas. Ces distinctions construisent les fondations de processus de comparaison qui vont s'inscrire dans

des logiques identitaires. En vertu de la théorie de l'identité sociale, on peut faire l'hypothèse qu'elles s'accompagnent *a minima* de stratégies cognitives visant, pour chaque groupe, à attribuer à l'autre des caractères négativement connotés. De ce point de vue, il n'est pas assuré que « l'esprit du 11 janvier » corresponde à un sentiment d'unité.

5.2 Différenciation et cadres identitaires

Les médias font régulièrement usage des termes de « racisme », « antisémitisme », « xénophobie », « homophobie » ou « sexisme ». Sur un plan sémantique, ces termes désignent des attitudes et des comportements de rejet à l'égard de groupes particuliers. Pour certains, les phénomènes qu'ils désignent ne sont pas forcément de même nature. Toutefois, du point de vue de la psychologie sociale, tous ces phénomènes procèdent d'un même processus habituellement désigné par le terme de *différenciation catégorielle*.

Comme on l'a vu plus haut, les principes de l'identité impliquent que les individus soient en mesure d'identifier des groupes d'appartenance et de non appartenance. Mais il est surtout nécessaire qu'ils puissent établir des distinctions entre ces groupes. C'est à ce stade qu'intervient le processus de différenciation catégorielle. Selon Willelm Doise (1976), il se déroule à l'occasion des interactions entre individus ou entre groupes et présente plusieurs caractéristiques essentielles.

D'une part, il conduit les individus à opérer des distinctions qui concernent aussi bien des comportements que des jugements ou des croyances à propos de l'autre groupe. Ainsi par exemple les individus auront tendance à se montrer plus coopératifs avec les membres de leur groupe qu'avec les autres (niveau comportemental), ou bien ils auront tendance à évaluer plus positivement les membres de leur groupe (niveau évaluatif), ou encore ils associeront des traits positifs aux membres de leur groupe et négatifs aux autres (niveau des croyances).

D'autre part, lorsque la différenciation opère à l'un des trois niveaux (comportements, jugements ou croyances), les individus ont tendance à étendre cette différenciation aux deux autres niveaux. Doise ajoute cependant que c'est lorsque la différenciation concerne le niveau

des comportements que ses conséquences sont les plus fortes. Par exemple, le fait de se montrer plus coopératif avec les membres de son groupe et davantage hostile avec les membres de l'autre groupe aura d'importantes conséquences sur les jugements que l'on portera sur eux et sur les croyances que l'on entretiendra à leur propos. Mais le fait de porter des jugements positifs sur les membres de l'autre groupe aura assez peu de conséquences sur les comportements adoptés à leur égard, tout comme sur nos croyances à leur propos.

Enfin, les différenciations que réalisent des individus d'un même groupe à propos d'un autre groupe convergent pour former finalement des représentations intergroupes différentes.

Bien entendu, lorsque les interactions entre individus et entre groupes sont réelles, le processus de différenciation concerne les trois niveaux (comportements, jugements et croyances). Mais il peut arriver que ces interactions ne soient que symboliques ou indirectes. Dans ce cas, le niveau comportemental a peu de chance d'être affecté. Mais le processus de différenciation peut malgré tout opérer aux deux autres niveaux. C'est ainsi qu'il est possible de rencontrer des individus qui porteront des jugements négatifs à propos des membres d'un groupe qu'ils n'ont jamais réellement côtoyés, mais dont ils ont simplement entendu parler.

La prise en compte du caractère réel ou symbolique des interactions qui occasionnent le processus de différenciation permet d'expliquer certains effets paradoxaux. En 1934, LaPiere envoie un questionnaire aux propriétaires de 250 hôtels à travers les États-Unis. Il leur demande notamment d'indiquer s'ils accepteraient des Chinois dans leur établissement. 91 % d'entre eux répondent par la négative. Il faut savoir qu'à cette époque, les Chinois faisaient l'objet de stéréotypes extrêmement négatifs aux États-Unis. Pourtant, quelques temps plus tôt, LaPiere avait effectué un périple à travers le pays en compagnie d'un couple d'amis chinois. Ils avaient ainsi visité les 250 hôtels en question et un seul d'entre eux leur avait refusé l'entrée. On constate donc ici un décalage entre les différents niveaux de la différenciation puisque le comportement de ces propriétaires d'hôtel ne correspondait pas à leurs réponses au questionnaire (niveaux des jugements et des croyances). On peut alors supposer que ce décalage s'explique par le caractère symbolique des interactions entre ces propriétaires américains et des Chinois. Au fond, avaient-ils réellement côtoyé des chinois avant de rencontrer ceux qui accompagnaient LaPiere ?

Les cadres identitaires

Comme on l'a vu plus haut (cf. 3.3), le morphotype, la couleur de peau, l'appartenance sexuelle ou la tenue vestimentaire constituent des critères prioritaires qui permettent de percevoir autrui selon une dichotomie « Nous/Eux ». Ils sont prioritaires car directement perceptibles et donc facilement mobilisables. Mais il existe bien d'autres cadres identitaires. On pense évidemment à la religion ou à l'orientation politique, mais aussi aux préférences culturelles (certains se définissent comme mélomanes, d'autres comme bibliophiles, etc.), ou encore à la pratique sportive (les « footeux ») voire à sa contemplation (les supporters de tel ou tel club). Ce rapide inventaire montre que les cadres identitaires peuvent être de nature très diverse et qu'en réalité, tout ou presque tout (parfois même n'importe quoi), peut remplir cette fonction. Au fond, pour paraphraser le dicton, on pourrait dire que « peu importe le cadre pourvu qu'on ait le groupe ». En effet, au-delà de son contenu, les fonctions premières d'un cadre identitaire sont de permettre des appartenances et de fonder des différenciations. Il en résulte que, paradoxalement, un cadre identitaire commun ne débouche pas forcément sur des identités communes. L'important ici n'est pas l'ensemble des significations que le cadre génère, mais bien plutôt la possibilité qu'il offre aux individus de se placer à l'intérieur tout en pouvant placer « les autres », ou certains autres, à l'extérieur.

En 2012, Pascal Marchand et Pierre Ratinaud publient leur analyse des contributions au grand débat sur l'identité nationale, lancé en 2009. Les textes qu'ils analysent ont été postés par des internautes, sur le site du Gouvernement, en réponse à la question « Pour vous qu'est-ce qu'être Français ? » 18 240 réponses sont analysées à l'aide d'un logiciel d'analyse lexicale. Après 284 pages d'analyses, les auteurs débute leur conclusion par ces mots : « Comment un débat public qui prétendait unir a-t-il pu à ce point diviser ? » Plus loin ils ajoutent : « À l'issue de l'analyse, il faut bien l'avouer nous ne pouvons toujours pas définir l'identité nationale » (p. 287). Ils expliquent enfin cette impossibilité par la diversité des réponses analysées ainsi que par leur caractère contradictoire ou opposé. On a ici la démonstration d'un cadre identitaire « être Français », qui donne lieu à des réponses divergentes chez ceux-là même censés le partager.

En revenant aux évènements de janvier 2015, on peut se demander si les théories conspirationnistes (cf. 2.4) ne seraient pas justement des cadres identitaires dont les contenus importeraient assez peu. Ces théories ont en effet souvent un caractère improbable et parfois farfelu. Les explications qu'elles avancent sont confuses, voire contradictoires. Mais elles ont en commun de désigner un « autrui », jugé responsable. Dans ces conditions, l'adhésion aux thèses complotistes permet tout simplement de se différencier.

Dans le même sens, il est possible que certains engagements dans des pratiques radicales de l'Islam procèdent de la même logique. Si, en tant que religion, l'Islam est évidemment un cadre identitaire puissant, il n'est pas assuré que tous ceux qui en adoptent la pratique la plus radicale portent une attention soutenue au contenu de la doctrine religieuse. Ainsi, à la suite des attentats, l'enquête sur Coulibaly montrera que ce dernier avait une connaissance rudimentaire de l'Islam. De façon quelque peu similaire, à propos de Maxime Hauchard, ce jeune Normand parti pour la Syrie, l'enquête retracera les étapes d'un apprentissage de l'Islam qui débute sur l'Internet, *via* les réseaux sociaux et qui le conduit à sa conversion au salafisme. Il est probable que tous les djihadistes ne sont pas dans ce cas et qu'il en est certains qui ont une parfaite connaissance de l'Islam. Mais il est tout aussi probable qu'à leur côté on puisse trouver des individus qui ont davantage été séduits par la fonction identitaire de la doctrine que par son contenu.

5.3 Les inerties du sens commun

Dans les pages qui précèdent, on a souvent évoqué des concepts qui renvoient à des « idées que les gens ont dans la tête » à propos du monde qui les entoure. C'est notamment le cas des concepts de « catégorisation de personnes », de « stéréotypes » et de « représentations ». L'expérience montre que lorsqu'on expose ces concepts à un public non familier de la psychologie sociale, la réaction la plus courante de ce public consiste à penser qu'il s'agit là de « fausses croyances » sur l'environnement social. Au fond, les gens auraient sur le monde et sur les autres des idées fausses qui les conduiraient à adopter des

comportements inadaptés, voire moralement répréhensibles (racisme, xénophobie, discrimination, etc.). Ce qui laisse supposer qu'en luttant contre les fausses croyances des uns et des autres, il serait possible de faire disparaître ces comportements ou au moins d'en diminuer la fréquence. Au premier abord, ce raisonnement paraît logique. Il repose pourtant sur une prémisse qui est erronée. Les catégorisations de personnes, les stéréotypes et les représentations ne sont pas des fausses croyances. Ce sont des constructions sociocognitives qui structurent les perceptions et les comportements sociaux. En d'autres termes, ce sont des croyances qui façonnent notre réalité sociale. Voici plusieurs illustrations de ce phénomène.

Tajfel, Billig, Bundy et Flament (1971) répartissent des élèves d'une même classe de collège en deux groupes. On laisse croire à ces collégiens que cette répartition repose sur un critère de préférence esthétique pour des œuvres d'art. En réalité, elle est totalement arbitraire. Les chercheurs demandent ensuite à chaque élève de décider de la rémunération que recevront deux de ses camarades pour la participation à l'expérience. Lorsqu'ils réalisent cette tâche, les élèves ignorent l'identité des camarades qu'ils doivent rémunérer. Ils sont simplement informés de leurs préférences esthétiques. On constate alors que lorsque les collégiens doivent rémunérer deux camarades dont l'un partage leurs préférences et l'autre pas, ils ont tendance à donner davantage au premier et moins au second. En d'autres termes, on constate l'apparition de comportements discriminatoires induits par la catégorisation d'autrui en termes de « semblable » ou « différent ».

Duncan (1976), s'intéresse à la perception sociale. En tant que citoyen américain, il est au fait des traits stéréotypiques partagés dans son pays par les blancs à propos des noirs. Il sait notamment que beaucoup des premiers pensent que la nature impulsive des seconds les prédispose à la violence. Il imagine donc une expérimentation destinées à évaluer l'impact de cette croyance sur l'interprétation d'une scène simple. Le matériel de cette expérimentation est constitué d'un court film montrant une discussion entre deux protagonistes. Vers la fin de la séquence, on voit l'un des protagonistes pousser l'autre sans qu'il soit pour autant possible de déterminer si ce geste relève réellement d'une volonté d'agression. Il s'agit donc d'un geste relativement ambigu. Le film est tourné en quatre versions. Dans la première les deux personnages sont blancs. Dans la seconde, ils sont

tous deux noirs. Dans la troisième version, l'auteur du geste est blanc et son interlocuteur est noir. Enfin, dans la dernière version, l'auteur du geste est noir et son interlocuteur est blanc.

Pendant le visionnage de la séquence, les sujets (des étudiants blancs), réalisent diverses évaluations de la séquence. Ils doivent notamment évaluer le geste ambigu effectué par l'un des protagonistes. Ils disposent pour cela d'une échelle en quatre points : c'est une plaisanterie, c'est un geste sérieux, c'est un geste agressif, c'est un geste violent.

On constate alors que le geste n'est pas du tout évalué de la même façon selon la couleur de peau de son auteur. Globalement, le geste commis par un protagoniste noir est évalué comme violent par plus de 70 % des sujets. Or le même geste effectué par un protagoniste blanc n'est évalué comme violent que par un peu plus de 13 % des sujets. L'écart se creuse encore davantage si l'on tient compte de la couleur de « l'agresseur » et de celle de la « victime ». Ainsi, lorsque le geste est commis par le protagoniste noir vers un protagoniste blanc, 75 % des sujets l'estiment violent. Mais lorsque le geste est commis par le protagoniste blanc vers un protagoniste noir, ils ne sont que 12,5 % à faire la même estimation !

Jodelet (1989) étudie la représentation de la maladie mentale chez des familles pratiquant l'hébergement thérapeutique de personnes affectées de troubles psychiatriques. Elle montre que cette représentation s'organise selon une opposition entre « maladie des nerfs » et « maladie du cerveau ». Chez les personnes interrogées, la « maladie des nerfs » est associée à la dangerosité tandis que la « maladie du cerveau » est associée à l'innocence. Cette opposition sous-tend des pratiques d'hébergement différenciées. Globalement, les patients identifiés comme « malades du cerveau » sont intégrés à la vie familiale, tandis que les patients identifiés comme « malades des nerfs » sont tenus à l'écart (par exemple ils ne mangent pas à la même table que les membres de la famille ou ils n'ont pas le droit de jouer avec les enfants).

On voit donc que ces « idées que les gens ont dans la tête » façonnent leurs perceptions de l'environnement social au point d'orienter leurs comportements. Les catégorisations de personnes, les stéréotypes et les représentations sociales sont des constructions sociocognitives résultant de processus collectifs. Elles font donc l'objet de larges

consensus au sein des groupes et participent de leur identité. Le recours à ces constructions est souvent implicite, il arrive même parfois que les individus soient réticents à exprimer clairement leurs contenus ¹. Ces constructions sous-tendent des raisonnements quotidiens et des comportements ordinaires. Pour toutes ces raisons, les catégorisations de personnes, les stéréotypes et les représentations sociales peuvent être considérés comme les fondements de ce qu'il est convenu d'appeler le « sens commun ». C'est-à-dire le sens que nous donnons collectivement à notre environnement social. Or de par la nature des processus qui en sont à l'origine et de par les consensus qu'il réalise, ce « sens commun » nous paraît à la fois évident et intangible. C'est en cela qu'il est doté d'une remarquable inertie. En somme, le plus souvent, les croyances que nous partageons sur le monde qui nous entoure conditionnent la perception que nous en avons. De telle sorte que, la plupart du temps, selon un mouvement circulaire, ces perceptions ne viennent que confirmer nos croyances.

Naturellement, les événements de ce début janvier 2015 ont été interprétés par beaucoup d'entre nous au travers du filtre de ce sens commun dont on vient de parler. Il y a donc tout lieu de penser qu'ils seront à l'origine de constructions sociocognitives ou de « ré-aménagements » sociocognitifs compatibles avec ce sens commun. Or, comme on l'a vu, beaucoup des processus dont on a parlé ici ont quelque chose à voir avec la question de l'identité. Ils renvoient à nos visions de la société française, de ses valeurs et de ses composantes. Si ces visions évoluent, ce sera donc probablement vers une direction dont les prémisses sont déjà inscrites dans nos catégorisations, nos stéréotypes et nos représentations actuelles.

1. Voir à ce propos « Effets de masquage et de démasquage » dans MOLINER et GUIMELLI (2015).

Conclusion

Comment ont été perçus les évènements que nous avons vécus ? Quel a été leur impact dans l'opinion de nos concitoyens ?

On peut tenter d'apporter quelques réponses à ces questions en se tournant vers les résultats du « Baromètre de la confiance politique » publiés par le CEVIPOF ¹. Chaque année, ce centre de recherche réalise une enquête destinée à évaluer les niveaux de confiance que les Français accordent aux différents acteurs politiques, sociaux et économiques de notre pays. En 2014, l'enquête a été menée entre les 5 et 15 décembre, auprès d'un échantillon de 1 864 personnes. Suite aux attentats de janvier 2015, le CEVIPOF reconduit la même enquête entre le 26 janvier et le 4 février, auprès d'un échantillon de 1 524 personnes. L'intérêt de cette deuxième vague réside dans le fait qu'elle interroge les mêmes personnes que celles ayant répondu à l'enquête de décembre 2014. En outre, de nouvelles questions sont introduites dans le questionnaire. Elles concernent notamment les attentats et leurs suites.

On apprend alors qu'en pensant aux attentats, 90 % des répondants sont d'accord pour dire qu'ils éprouvent de l'indignation, 82 % de la colère, 74 % de la compassion, 52 % de la peur et 39 % de la haine. À propos des marches du 10 et 11 janvier, 75 % des répondants déclarent éprouver un sentiment de fraternité, 69 % de l'espoir, 66 % de la fierté et 35 % de la méfiance. On peut donc supposer que pour une majorité de répondants, les marches républicaines ont rempli une fonction cathartique permettant d'endiguer les émotions et les

1. Centre d'étude de la vie politique française. www.cevipof.com

sentiments négatifs suscité par les attentats (cf. 1.1 à propos du partage social des émotions).

En comparant les enquêtes de décembre 2014 et de janvier 2015, on voit se dégager quelques-uns des effets provoqués par la séquence d'évènements.

D'une part, il semble que l'on assiste à un mouvement de repli ou de fermeture. On constate ainsi qu'en décembre 2014, 26 % des répondants déclarent que la « méfiance » est le qualificatif qui caractérise le mieux leur état d'esprit du moment. Dans l'enquête de janvier 2015, ils sont 32 % à faire cette réponse.

En décembre, 27 % des répondants estiment que « la France doit s'ouvrir davantage au monde d'aujourd'hui ». En janvier ils ne sont plus que 18 % à le penser. De façon corollaire, en décembre, 40 % des répondants pensent que « la France doit se protéger davantage du monde d'aujourd'hui ». Après les attentats de janvier 2015, ils sont 50 % à partager cette opinion.

D'autre part, ce repli s'accompagne d'un accroissement des sentiments de fierté et d'appartenance. Si en décembre 2014, 72 % des répondants se déclarent « fiers d'être Français » (26 % « très fier » et 46 % « assez fier »), ils sont 82 % à déclarer la même chose dans l'enquête de janvier 2015 (35 % « très fier » et 47 % « assez fier »). En décembre, 36 % des répondants déclarent « appartenir avant tout à la France » (avec comme choix alternatifs la ville, la région, l'Europe et le monde). Ils sont 43 % à faire la même déclaration dans l'enquête de janvier 2015.

Il faut enfin noter que les évènements de janvier 2015 semblent avoir eu un impact sur la vision que les répondants avaient du fonctionnement de notre démocratie. En décembre 2014, 27 % des répondants avaient une bonne opinion de ce fonctionnement (2 % estimaient que la démocratie fonctionne « très bien », 25 % « assez bien »). Dans l'enquête de janvier 2015, ils sont 39 % à avoir une bonne opinion (« très bien » 2 %, « assez bien » 37 %). Une analyse plus détaillée des réponses à cette question montre qu'entre les deux enquêtes, 31 % des répondants ont amélioré leur opinion sur le fonctionnement de la démocratie (par exemple en passant de « pas très bien » à « assez bien »).

Mis en perspective, tous ces résultats semblent indiquer que les évènements de janvier 2015 ont contribué à une exacerbation des identités

sociales. Comme le prévoit la théorie de Tajfel (cf. 5.1), le phénomène s'accompagne d'une valorisation de l'endo-groupe « Français » qui semble s'exprimer ici par l'amélioration des jugements sur le fonctionnement démocratique de notre pays. Cette valorisation rejaillit sur les individus qui sont plus nombreux à ressentir une appartenance au groupe national et qui en retirent une valorisation du soi (fierté d'être Français). Cette montée en puissance de l'identité sociale semble aussi s'accompagner d'une volonté de fermeture, peut-être dans un but de différenciation, peut-être dans un but de protection du groupe. Mais de qui le groupe des Français veut-il se différencier ou se protéger ? Pour le dire autrement, qui sont « les autres » ? Certains des résultats de l'enquête du CEVIPOF menée en janvier 2015 suggèrent une piste pour répondre à cette question. Ils indiquent en effet que 40 % des répondants estiment que « les enfants d'immigrés nés en France ne sont pas vraiment Français » (14 % « tout à fait d'accord » et 28 % « plutôt d'accord »). Ils montrent ensuite que 31 % des répondants ne sont pas d'accord pour estimer que « les Français musulmans sont des Français comme les autres » (29 % « plutôt pas d'accord », 11 % « pas du tout d'accord »). Ils nous apprennent enfin que 56 % des répondants estiment que « l'Islam représente une menace pour la République française » (26 % « tout à fait d'accord », 30 % « plutôt d'accord »). Certes, ces chiffres ne doivent encore être regardés que comme des indices. Ils suggèrent néanmoins la construction en cours d'une figure de « l'ennemi de l'intérieur ».

À l'instar des grandes théories ou des grandes découvertes, certaines des réactions importantes du corps social ont peut-être toujours deux faces. Il en va ainsi de ces deux semaines avec Charlie. Elles nous ont donné l'occasion de voir une image lumineuse de notre pays, capable de mobilisations sans précédent pour réaffirmer ses valeurs fondatrices. Mais elles nous laissent également deviner l'existence d'une face plus sombre. À partir de ce que la psychologie sociale nous a appris de la nature humaine et des processus identitaires, il y a tout lieu de s'en inquiéter. Le lecteur pensera peut-être qu'il s'agit là d'une posture par trop pessimiste. On lui répondra que parfois, le pessimisme appelle à une vigilance salutaire.

Quant à l'optimisme, il convient d'y revenir. Ceux d'entre nous qui ont défilé dans les rues, ceux qui ont voulu afficher leur soutien à *Charlie Hebdo* ainsi qu'aux victimes, ceux qui ont participé à des

débats, ceux qui ont exprimé leurs points de vue étaient certainement animés de motivations sincères et profondes. Mais, et c'est là la principale thèse de ce modeste ouvrage, si ces motivations ont abouti aux marches du 11 janvier 2015 et aux événements qui les ont suivis, c'est aussi parce qu'elles sont entrées en interaction avec divers processus psychosociaux qui les ont amplifiées.

Références bibliographiques

- ALLEN V., « Situational factors in conformity », dans Berkowitz L., *Advances in Experimental Social Psychology*, 2, New York, Academic Press, 1965, p. 133-170.
- ANZIEU D., *Le groupe et l'inconscient*, Paris, Dunod, 1975.
- ASCH S. E., « Effects of group pressure upon the modification and distortion of judgments », dans H. Guetzkow, *Groups, Leadership, and Men*, Pittsburg, Carnegie, 1951, p. 222-236.
- BRANSCOMBE N. R., WANN D. L., « Collective self-esteem consequences of outgroup derogation when a valued social identity is on trial », *European Journal of Social Psychology*, 4, 1994, p. 641-657.
- BREWER M. B. & LUI L. N., « The primacy of age and sex in the structure of person categories », *Social Cognition*, 7(3), 1989, p. 262-274.
- BREWER M. B. & MILLER N., « Beyond the contact hypothesis : Theoretical perspectives on desegregation », dans N. Miller & M. B. Brewer, *Groups in Contact : The Psychology of Desegregation*, San Diego, CA, Academic Press, 1984, p. 281-302.
- CHEKROUN P. & BRAUER M., « Contrôle social et effet spectateur : L'impact de l'implication personnelle », *L'année psychologique*, 104, 2004, p. 83-102.
- CHEKROUN P. & NUGIER A., « Le rôle des émotions morales dans le contrôle social endogroupe : "Tu me fais honte!" », *Revue internationale de psychologie sociale*, 18(4), 2005, p. 77-97.

- CHRISTOPHE V. & RIMÉ B., « Exposure to the social sharing of emotion : Emotional impact, listener responses and the secondary social sharing », *European Journal of Social Psychology*, 27, 1997, p. 37-54.
- CHRISTOPHERSON K.N., « The positive and negative implications of anonymity in Internet social interactions : "On the Internet, Nobody Knows You're a Dog" », *Computers in Human Behavior*, 23, 2007, p. 3038-3056.
- CRISP R.J., HEWSTONE M. & RUBIN M., « Does multiple categorization reduce intergroup bias ? », *Personality and Social Psychology Bulletin*, 27(1), 2001, p. 76-89.
- DECONCHY J.-P., *L'orthodoxie religieuse : essai de logique psycho-sociale*, Paris, Éditions Ouvrières, 1971.
- DECONCHY J.-P., *Orthodoxie religieuse et sciences humaines, suivi de (Religious) orthodoxy, rationality, and scientific knowledge*, Paris-La Haye, Mouton, 1980.
- DE LA HAYE A. M., *La catégorisation des personnes*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1998.
- DESCHAMPS J.-C., « L'attribution, la catégorisation sociale et les représentations intergroupes », *Bulletin de psychologie*, 13-14, 1973, p. 710-721.
- DESCHAMPS J.-C. & DOISE W., « Crossed category memberships in intergroup relations », dans H. Tajfel, *Differentiation Between Social Groups*, Cambridge, UK, Cambridge University Press, 1978, p. 141-158.
- DESCHAMPS J.-C. & MOLINER P., *L'identité en psychologie sociale. Des processus identitaires aux représentations sociales*, Paris, Armand-Colin (2^e édition 2012), 2008.
- DOISE W., « Relations et représentations intergroupes », dans Moscovici S., *Introduction à la psychologie sociale*, Paris, Larousse, 1973, p. 195-214.
- DOISE W., *L'articulation psychosociologique et les relations entre groupes*, Bruxelles, De Boek, 1976.
- DOISE W., « L'individualisme comme représentation collective », dans J.-C. Deschamps, J.-F. Morales, D. Paez & S. Worchel, *L'identité sociale*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1999, p. 195-212.

- DUNCAN B. L., « Differential social perception and attribution of intergroup violence : Testing the lower limits of stereotyping of Blacks », *Journal of Personality and Social Psychology*, 34(4), 1976, p. 590.
- FESTINGER L., « Informal social communication », *Psychological Review*, 6, 1950, p. 271-282.
- FESTINGER L., « A theory of social comparison processes », *Human Relations*, 7, 1954, p. 117-140.
- FREEDMAN J. L. & FRASER S. C., « Compliance without pressure : the foot-in-the-door technique », *Journal of Personality and Social Psychology*, 4(2), 1966, p. 195.
- GIBBS J. P., « The sociology of deviance and social control », dans M. Rosenberg & R. H. Turner, *Social Psychology : Sociological Perspectives*, New York, Basic Books, 1981, p. 483-552.
- GUEGAN J. & MICHINOV E., « Communication *via* Internet et dynamique identitaire : une analyse psychosociale », *Psychologie française*, 56, 2011, p. 203-258.
- HALL N. R. & CRISP R. J., « Considering multiple criteria for social categorization can reduce intergroup bias », *Personality and Social Psychology Bulletin*, 31(10), 2005, p. 1435-1444.
- HEIDER F., *The Psychology of Interpersonal Relations*, New York, Wiley, 1958.
- HOLTZ R. & MILLER N., « Assumed similarity and opinion certainty », *Journal of Personality and Social Psychology*, 48(4), 1985, p. 890.
- JAMES W., *Principles of psychology*, New York, Holt, 1890.
- JODELET D., « Représentations sociales : phénomènes, concept et théorie », dans S. Moscovici, *Psychologie sociale*, Paris, Presses universitaires de France, 1984, p. 357-378.
- JODELET D., *Folie et représentations sociales*, Paris, Presses universitaires de France, 1989.
- JOULE R.-V. & BEAUVOIS J.-L., *Petit traité de manipulation à l'usage des honnêtes gens*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2014.
- KEELEY B. L., « Of conspiracy theories », *The Journal of Philosophy*, 96(3), 1999, p. 109-126.

- KIESLER C. A., *The Psychology of Commitment : Experiments Linking Behavior to Belief*, New York, Academic Press, 1971.
- KLEIN O. & VAN DER LINDEN N., « Lorsque la cognition sociale devient paranoïde ou les aléas du scepticisme face aux théories du complot », dans E. Danblon, E. De Jonge & L. Nicolas, *Les rhétoriques de la conspiration : Représentations, Doxa, Indices*, Paris, C.N.R.S., 2010.
- LAPIERE R. T., « Attitudes vs actions », *Social Forces*, 13(2), 1934, p. 230-237.
- LEWIN K., « Group decision and social change », *Readings in Social Psychology*, 3, 1947, p. 197-211.
- LEYENS J.-P., YZERBYT V. & SCHADRON G., *Stéréotypes et cognition sociale*, Bruxelles, Mardaga, 1996.
- MARCHAND P. & RATINAUD P., *Être Français aujourd'hui. Les mots du grand débat sur l'identité nationale*, Paris, Les Liens qui Libèrent, 2012.
- MARQUES J. M., YZERBYT V. Y. & LEYENS J.-P., « The black sheep effect : Judgmental extremity towards ingroup members as a function of ingroup identification », *European Journal of Social Psychology*, 18, 1988, p. 1-16.
- MARQUES J. M., ABRAMS D. & SERÔDIO R., « Being better by being right : Subjective group dynamics and derogation of in-group deviants when generic norms are undermined », *Journal of Personality and Social Psychology*, 81, 3, 2001, p. 436-447.
- MARTINOT D., *Le soi : les approches psychosociales*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2002.
- MCGARTY C. & PENNY R. E. C., « Categorization, accentuation and social judgement », *British Journal of Social Psychology*, 27, 1988, p. 146-157.
- MEAD G. H., *L'esprit, le soi et la société*, Paris, Presses universitaires de France (édition française de l'ouvrage publié aux États-Unis en 1934 : *Mind Self and Society*), 1963.
- MOLINER P., *Images et représentations sociales*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1996.

- MOLINER P. & ABRIC J. C., « Central Core theory », dans G. Sammut, E. Andreouli, G. Gaskell & J. Valsiner, *The Cambridge Handbook of Social Representations*, Cambridge, Cambridge University Press, 2015, p. 83-95.
- MOLINER P. & GUIMELLI C., *Les représentations sociales. Fondements théoriques et développements récents*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2015.
- MORIARTY T., « Crime, commitment, and the responsive bystander : Two field experiments », *Journal of Personality and Social Psychology*, 31(2), 1975, p. 370.
- MOSCOVICI S., *La psychanalyse, son image, son public*, Paris, Presses universitaires de France (2^e édition 1976), 1961.
- MOSCOVICI S., *Psychologie sociale*, Paris, Presses universitaires de France (Éd.), 1984.
- OBERLÉ D., « La cohésion dans les petits groupes », dans G. Mugny, D. Oberlé & J.-L. Beauvois, *La psychologie sociale, 1. Relations humaines, groupes et influence sociale*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1995, p. 43-54.
- PINTO I. R., Marques J. M., « L'Effet Brebis galeuses : réactions à la déviance en contextes entre groupes », *Revue électronique de Psychologie sociale*, 3, 2008, p. 25-39.
- POSTMES T., SPEARS R. & LEA M., « Breaching or building social boundaries? SIDE-effects of computer-mediated communication », *Communication Research*, 25, 1998, p. 689-715.
- POSTMES T., SPEARS R. & LEA M., « Intergroup Differentiation in Computer-Mediated Communication : Effects of Depersonalization », *Group Dynamics : Theory, Research, and Practice*, 6(1), 2002, p. 3-16.
- RENARD J.-B., « Les rumeurs négatrices », *Diogène*, 213(1), 2006, p. 54-73.
- RIMÉ B., « Le partage social des émotions », dans B. Rimé & K. Sherer, *Les émotions*, Neuchatel, Delachaux et Niestlé, 1989, p. 271-302.
- RIMÉ B., *Le partage social des émotions*. Paris, Presses universitaires de France, 2005.
- ROSS L., « The intuitive psychologist and his shortcomings : Distortions in the attribution process », *Advances in Experimental Social Psychology*, 10, 1977, p. 173-220.

- ROSS L., GREENE D., HOUSE P., « The "false consensus effect" : An ego-centric bias in social perception and attribution processes », *Journal of Experimental Social Psychology*, 13, 1977, p. 279-301.
- ROSSET E., « It's no accident : Our bias for intentional explanations », *Cognition*, 108(3), 2008, p. 771-780.
- ROUQUETTE M.-L., *La psychologie politique*, Paris, Presses universitaires de France, 1988.
- ROUQUETTE M.-L., *Sur la connaissance des masses : essai de psychologie politique*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1994.
- ROUQUETTE M.-L., *La pensée sociale. Perspectives fondamentales et recherches appliquées*, Toulouse, Érés (Éd.), 2009.
- SCHACHTER S., *The Psychology of Affiliation*, Stanford University Press, 1959.
- SHERIF M., *In Common Predicament. Social Psychology of Intergroup Conflicts and Cooperation*, Boston, Houghton Mifflin, 1966.
- SOMMIER I., « Engagement radical, désengagement et déradicalisation. Continuum et lignes de fracture », *Lien social et politiques*, 68, 2012, p. 15-35. (<http://id.erudit.org/iderudit/1014803ar>)
- SPEARS R., LEA M. & POSTMES T., « Computer mediated-communication and social identity », dans A.N. Joinson, K. Y. A. Mckenna, T. Postmes & U. D. Reips, *The Oxford Handbook of Internet Psychology*, New York, Oxford University Press, 2007.
- STANGOR C., LYNCH L., DUAN C. & GLAS B., « Categorization of individuals on the basis of multiple social features », *Journal of Personality and Social Psychology*, 62(2), 1992, p. 207.
- STEIN A. A., « Conflict and Cohesion. A Review of the Literature », *Journal of Conflict Resolution*, 20(1), 1976, p. 143-172.
- TAJFEL H., « La catégorisation sociale », dans S. Moscovici, *Introduction à la psychologie sociale*, Paris, Larousse, vol. 1, 1972, p. 272-302.
- TAJFEL H., « Social identity and intergroup behavior », *Social Science Information*, 13, 1974, p. 65-93.
- TAJFEL H. & WILKES A. L., « Classification and quantitative judgement », *British Journal of Psychology*, 54(2), 1963, p. 101-114.

- TAJFEL H., BILLIG M. G., BUNDY R. P. & FLAMENT C., « Catégorisation sociale et comportements intergroupes », dans Doise W., *Expériences entre groupes*, Paris, Mouton, 1979.
- TARDE G., *L'opinion et la foule* (édition 1989), Paris, Presses universitaires de France, 1901.
- TODD E., *Qui est Charlie? Sociologie d'une crise religieuse*, Paris, Seuil, 2015.
- TVERSKY A. & KAHNEMAN D., « Probability, representativeness, and the conjunction fallacy », *Psychological Review*, 90, 1983, p. 293-315.
- VERLHIAC J.-F., « L'effet de faux consensus : Une revue empirique et théorique », *L'année psychologique*, 100(1), 2000, p. 141-182.
- WEBER R. & CROCKER J., « Cognitive processes in the revision of stereotypic beliefs », *Journal of Personality and Social Psychology*, 45, 1983, p. 961-977.

Table des matières

Introduction	9
Chapitre 1 Les comportements collectifs	13
1.1 La marche républicaine du 11 janvier	13
1.2 Je suis Charlie	17
1.3 La Marseillaise à l'Assemblée nationale	20
1.4 J'achète <i>Charlie Hebdo</i>	24
Chapitre 2 Les communications	29
2.1 La boulimie d'information	29
2.2 L'activité médiatique	32
2.3 Conversations et réseaux	36
2.4 Le complot	39
Chapitre 3 Les acteurs	43
3.1 Mirage de la foule et réalités de l'opinion	43
3.2 Les naïfs et les experts	47
3.3 Qui est qui?	50
3.4 Les moutons noirs de la République	53
Chapitre 4 Les débats	57
4.1 Des opinions aux certitudes	57

4.2	Surveiller, punir ou prévenir?	61
4.3	La force des valeurs	64
4.4	L'orthodoxie républicaine	67
Chapitre 5 Identité, différenciation et sens commun		71
5.1	Principes de l'identité	71
5.2	Différenciation et cadres identitaires	76
5.3	Les inerties du sens commun	79
Conclusion		83
Références bibliographiques		87

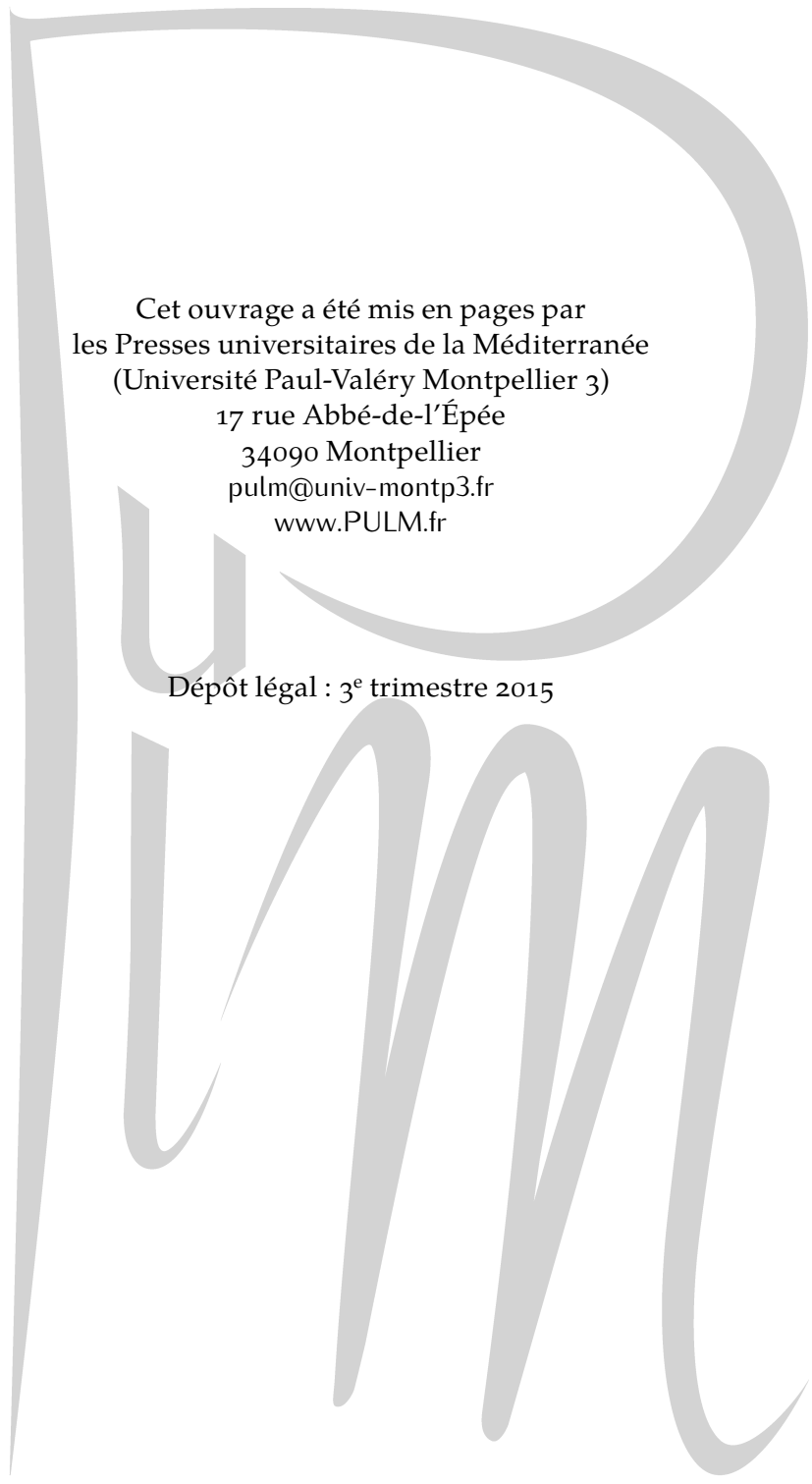
Collection « Psychologie, Santé et Société »

TITRES DÉJÀ PARUS DANS LA MÊME COLLECTION

Algérie : autisme, recherches et interventions, MECHERBET A. & PRY R.,
2014.

*Démontrer l'efficacité des interventions non médicamenteuses : question
de points de vue*, NINOT G. (dir.), 2013.

Compétence et incompétence sociales chez l'enfant, GUILLAIN A. & PRY R.,
2012.



Cet ouvrage a été mis en pages par
les Presses universitaires de la Méditerranée
(Université Paul-Valéry Montpellier 3)
17 rue Abbé-de-l'Épée
34090 Montpellier
pulm@univ-montp3.fr
www.PULM.fr

Dépôt légal : 3^e trimestre 2015

